



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale	
Déclaration de M. Azeredo Da Silveira (Brésil)	55
Déclaration de M. Kissinger (Etats-Unis d'Amérique) ..	59
Déclaration de M. Sauvagnargues (France)	64
Déclaration de M. de la Flor Valle (Pérou)	68

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale

1. Le PRÉSIDENT : Ce matin va s'ouvrir la discussion générale. Avant de donner la parole au premier orateur, je tiens à rappeler aux membres les décisions prises par l'Assemblée générale à sa 2236^e séance au sujet de la procédure relative à la discussion générale, notamment en ce qui concerne la clôture de la liste des orateurs et l'exercice du droit de réponse. Afin de faciliter l'organisation des travaux, l'Assemblée a également décidé de clore la liste des orateurs participant à la discussion générale le mercredi 25 septembre, à 18 heures.

2. M. AZEREDO DA SILVEIRA (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais avant tout manifester la satisfaction de la délégation du Brésil, et la mienne en particulier, de vous voir à la tête des travaux de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Il m'est spécialement agréable de rappeler ici les rapports fraternels que nous avons eus à Alger, en 1967, quand j'ai eu le plaisir de m'asseoir à côté de vous à la présidence de la première réunion ministérielle des pays en développement. A cette occasion, innombrables ont été les moments où nous avons trouvé d'amples convergences de points de vue quant aux solutions à donner aux problèmes les plus urgents et les plus aigus auxquels devaient faire face les pays en voie de développement. Non moins nombreuses ont été les occasions où j'ai pu voir démontrées vos exceptionnelles qualités de direction. C'est pourquoi je suis convaincu que vous saurez imprimer aux délibérations de cette assemblée générale le caractère d'objectivité, de fermeté et de finesse politique qu'exige la complexité des questions qui seront débattues.

3. Je présente aussi à M. Leopoldo Benites l'expression de la gratitude de la délégation brésilienne pour la manière habile et sûre avec laquelle il a présidé la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. M. Benites ne représente pas seulement un patri-

moine de cette organisation qu'il sert depuis tant d'années avec un inébranlable dévouement, mais aussi un patrimoine de l'Amérique latine et de son valeureux pays, l'Equateur, qui compte en lui une voix respectée au service de ses aspirations les plus authentiques.

4. Qu'il me soit permis d'adresser un mot spécial, dans notre langue commune, aux représentants de la République de Guinée-Bissau aujourd'hui présents de plein droit dans cette salle à la grande satisfaction de nous tous.

[*L'orateur poursuit en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.*]

5. Comme ministre des relations extérieures du Brésil et en tant que Brésilien, rien ne saurait me donner plus de satisfaction que de saluer l'entrée dans cette organisation d'un nouveau pays africain, un pays de langue portugaise, auquel nous nous sentons unis par les liens du sang et de la culture. Ces liens constituent le gage le plus fort de l'étroite et féconde amitié qui certainement unira nos deux peuples.

[*L'orateur reprend en espagnol.*]

6. Nos salutations s'adressent également à la délégation du Bangladesh. Nous avons la certitude que nombreuses seront les occasions que nous trouverons de transposer, au niveau des Nations Unies, les relations amicales que nous entretenons déjà sur le plan bilatéral.

7. J'adresse également l'expression chaleureuse de nos sentiments fraternels à la délégation de la Grenade qui vient rejoindre notre groupe régional.

8. Une tradition qui nous honore, et qui remonte à la première session de l'Assemblée générale, confère au Brésil le privilège d'ouvrir, chaque année, ce grand dialogue de nations souveraines. J'en suis aujourd'hui investi et je parle pour la première fois, en cette enceinte, en qualité de ministre des relations extérieures de mon pays. Je m'en acquitte avec une émotion accrue, car je suis conscient de m'adresser à la communauté des gouvernements à une heure particulièrement importante de l'histoire des Nations Unies et de notre participation à cette organisation. Il ne sera pas nécessaire d'expliquer davantage le caractère spécial du moment sur le plan universel. A tous il doit paraître évident que nous nous trouvons au seuil d'une époque nouvelle, qui sera de paix et de prospérité, ou d'insécurité et de pénurie, selon que nous saurons ou non harmoniser de façon constructive les objectifs les plus essentiels et les intérêts nationaux les plus éclairés de chacun des pays ici représentés. En ce qui concerne le Brésil, nous avons l'avantage de faire face au défi de cette heure nouvelle avec un gouvernement qui vient d'être inauguré et qui porte, dans ses objectifs et dans son style d'action, une

incontestable marque de réalisme et d'esprit de travail. Ceci nous permet d'envisager notre action en cette organisation sous un angle à la fois plus large dans le temps et plus global en ce qui concerne les solutions des problèmes soumis à notre examen.

9. Nous avons déjà énoncé publiquement et à maintes reprises les principes sur lesquels repose le comportement international du Gouvernement du président Ernesto Geisel et nous avons déjà fourni d'abondantes preuves de notre capacité de joindre le geste à la parole lorsqu'il s'agit de transformer ces principes en réalités.

10. Ces dernières années, le Brésil a fait de grands pas, d'abord en ce qui concerne la correction des principales distorsions qui nuisaient à son développement économique et social et, par la suite, dans la consolidation d'un modèle de croissance qui cherche à répondre véritablement aux aspirations authentiques de notre communauté nationale. En conséquence, le pays a grandi intérieurement et a crû également sur le plan international dans sa présence, dans ses possibilités et dans ses responsabilités. Par ailleurs, nous avons cherché à échapper aux pièges de l'histoire en évitant de répéter les erreurs des nations qui sont parvenues à la grandeur, souvent aux dépens des autres. Nous désirons que notre présence sur une scène internationale élargie aille de pair avec le maintien des valeurs morales primordiales qui ont toujours été et restent la base même de notre politique extérieure.

11. Nous voulons que notre expression, sur le plan international, soit directe, simple, sans ambiguïté ni subterfuges. Nous voulons que le Gouvernement brésilien puisse mener à bien la vocation œcuménique de son peuple ouvert à la communication franche et sans inhibition. Nous voulons explorer toutes les voies de l'entente, car nous croyons que la collaboration est plus efficace que l'antagonisme et que le respect mutuel est plus fécond que les ambitions de prépondérance.

12. Notre conduite, dans la poursuite de ces objectifs, est pragmatique et responsable. Pragmatique dans la mesure où nous recherchons l'efficacité et sommes disposés à trouver, partout où nous mèneraient les intérêts nationaux brésiliens, les zones de convergence et les terrains d'entente avec les intérêts nationaux d'autres peuples. Responsable, car nous agissons toujours dans le cadre de l'éthique et exclusivement en fonction d'objectifs clairement identifiés et acceptés par le peuple brésilien.

13. Il n'est pas dans mes intentions de commenter les différents points de l'ordre du jour de la présente session. Nombreuses seront les occasions où la délégation brésilienne se prononcera sur ceux-ci au cours des prochaines semaines. Je désire simplement, du haut de cette tribune, signaler particulièrement quels sont, du point de vue du Brésil, les problèmes dont la solution exige notre attention collective la plus urgente.

14. En tout premier lieu, le problème de la décolonisation saute aux yeux. Nous avons sur cette question une position absolument claire : le Brésil est convaincu, sans aucune restriction, que l'on ne peut justifier les ajournements ou les subterfuges dans la conduite du processus de décolonisation, sur le continent américain même ou dans le reste du monde. Le

Brésil donnera son appui pour que les peuples encore assujettis à des formes de domination coloniale puissent atteindre, dans le plus bref délai, l'indépendance nationale à laquelle ils aspirent. Nous croyons que, dans la mesure où se généralisera la détermination de la communauté des nations souveraines à appuyer l'accélération du processus de décolonisation, plus grandes seront les possibilités que celui-ci se produise de manière pacifique et dans des conditions permettant la coopération constructive entre les peuples qui étaient colonisés et ceux dont les gouvernements suivaient, auparavant, une politique colonisatrice. Dans ce sens, l'appui que l'on prête à l'émancipation est aussi important que l'action auprès des gouvernements métropolitains pour qu'ils se détachent, rapidement et avec conviction, de leur politique de domination coloniale. Dans les deux manières d'agir, le forum des Nations Unies s'est montré fort efficace et il est dans notre intention de continuer à en reconnaître l'importance.

15. Le Brésil poursuit cette voie qui n'est pas toujours la plus facile et ne plaît pas toujours à ceux qui ne savent pas faire la distinction entre l'apparence et la réalité. Pour le Gouvernement brésilien, le défi auquel font face ceux qui, en toute sincérité, désirent voir le monde se libérer de la marque du colonialisme est celui de l'efficacité. L'important n'est pas de vilipender le passé colonisateur, mais d'aider à construire l'avenir des nations libres. Cette orientation correspond à ce qu'il y a de plus profond dans l'âme brésilienne. Nous sommes disposés à concrétiser ces sentiments et les aspirations qui y correspondent en offrant notre coopération pratique dans l'édification de ces nouvelles nations.

16. Le grand chef de l'indépendance de Guinée-Bissau, Amílcar Cabral, s'est aperçu de cette vocation anticolonialiste du peuple brésilien. C'est lui qui a prononcé des paroles semblables à celles que nous avons tant de fois émises en ce qui concerne les peuples africains sous domination coloniale; il semble que ces mots jaillissent d'une seule bouche. Je cite ce qu'il a déclaré :

“Notre intérêt” — dans le développement des relations d'amitié, de solidarité et de coopération avec le Brésil — “est d'autant plus grand que nous nous sentons liés au peuple brésilien par des liens de sang, de culture et d'histoire et que nous désirons ardemment établir avec le Brésil, après la conquête de notre indépendance, d'amples relations fraternelles sur tous les plans; ainsi qu'avec le peuple du Portugal, que nous n'avons jamais confondu avec le colonialisme portugais”.

17. Ce même sentiment de fraternité nous lie au Mozambique et à l'Angola, dont nous désirons l'indépendance. Nous saluons l'accord qui, le 7 septembre, a été signé entre le Gouvernement portugais et le Frente de Libertação de Moçambique [FRELIMO]. Il y a un peu plus d'un siècle et demi, cette même date marquait la première indépendance d'une ancienne colonie portugaise; c'est cette ancienne colonie, le Brésil, ici représentée, qui tend la main à ses frères africains. Pour le Brésil, ce geste ne signifie pas seulement l'adhésion inconditionnelle au principe inaliénable de l'autodétermination. Pour nous, l'accès de ces nations africaines à la vie indépendante comporte une dimension supplémentaire qui est de nous per-

mettre de reprendre, sur un pied d'égalité, la coexistence étroite avec des peuples qui sont devenus l'une des sources les plus généreuses de notre patrimoine national.

18. L'ouverture de perspectives pour les populations des territoires sous administration portugaise en Afrique n'a malheureusement pas eu pour corollaire des progrès sensibles en ce qui concerne les régions toujours sous domination coloniale dans d'autres continents. Des formes d'assujettissement demeurent en raison de préjugés raciaux ou religieux.

19. Aux Nations Unies et en dehors d'elles, l'*apartheid* a été universellement condamné au nom des principes les plus divers. Moralement, il se heurte aux valeurs universelles de la conscience humaine. Du point de vue de la doctrine, il comporte les théories les plus décriées de prétendues supériorités raciales.

20. En répudiant l'*apartheid*, nous rejetons également toute prétention de la communauté internationale à coloniser, sur le plan culturel, les nations d'Afrique. Ainsi, lorsque nous nous réjouissons du fait que de nouvelles nations de langue portugaise accèdent à l'indépendance, nous ne faisons pas l'apologie d'une suprématie culturelle quelconque, mais tout simplement nous nous félicitons des possibilités que les communautés linguistiques ouvrent à une plus grande entente fraternelle. Ce que nous souhaitons aux nations africaines de langue portugaise — et aux autres nations — c'est qu'elles soient authentiques dans l'expression de leur culture riche et variée. Au Brésil, nous qui devons tant aux différentes cultures africaines, ne pouvons que désirer qu'elles puisent une vigueur nouvelle dans le climat de liberté qu'amène l'indépendance nationale.

21. Il a été dit déjà, et à bon droit, que, dans l'histoire de l'humanité, notre génération est la première à laquelle il incombe non seulement de faire le monde, mais d'empêcher aussi qu'il ne se détruise. Voilà bien une responsabilité démesurée pour ceux qui, comme la grande majorité de l'humanité, disposent de moyens bien réduits pour influencer sur les décisions globales qui nous touchent tous.

22. Nous assistons presque impuissants à une course effrénée aux armements, poursuivie sans arrêt sous le couvert d'assurances de détente et de promesses de désarmement. La disproportion entre la portée du problème et la nature des mesures accordées pour le résoudre n'est inférieure qu'à celle qui existe entre les prétendues justifications de défense et l'écrasant pouvoir destructif déjà accumulé.

23. Par-dessus tout, il est décourageant pour nous de constater l'immensité des ressources financières et techniques consacrées à la production d'armements, ressources plusieurs fois supérieures à celles qui seraient nécessaires pour entreprendre la réforme de la structure actuelle des disparités économiques, pour permettre aux hommes de vivre dans un monde qui est davantage à l'abri de la peur et de la honte et, surtout, plus favorable à l'expression de ses possibilités créatrices.

24. Il pourrait y avoir, peut-être, des raisons de se féliciter de ce que le monde ait évolué ces dernières années, passant d'un climat de "guerre froide" à un climat de "détente". Mais nous aurions davantage de raisons encore de nous réjouir si nous pouvions voir

confirmée, dans l'avenir, ce qui semble être actuellement une amorce d'évolution de ce climat vers une entente virtuelle. De nous-mêmes, pays qui recherchons le développement, il dépend en partie que cette entente s'établisse à notre avantage ou à notre désavantage. Il est naturel, dans une certaine mesure, que les grandes puissances s'efforcent de trouver cette entente et, surtout, le maintien du *statu quo* qui, pourtant, ne leur apporte des bénéfices qu'à court terme. Mais, à leur ombre — et ceci est le seul avantage que nous y trouvons — ce que nous devons rechercher nous, les moins forts, c'est une politique de coopération plus étroite et sans contrainte sur le plan international. Nous devons nous servir de cette ouverture pour arriver à une meilleure coordination entre pays moins développés dans la défense de leurs intérêts de progrès économique et social.

25. Cette évolution nous a épargné le spectre de la guerre apocalyptique qui pourrait être la conséquence logique d'une politique d'armement à outrance. Cela ne signifie pas que le monde soit arrivé à la certitude de vivre en paix et dans la sécurité, ce qui représente l'aspiration la plus profonde de la majorité des peuples. Nombreux sont ceux qui continuent à souffrir des déboires de la lutte armée ou qui vivent sous la menace intermittente d'une recrudescence de celle-ci. Nous devons reconnaître que la contribution apportée à leur solution par les pays non directement concernés par ces conflits est bien précaire. Nous devons admettre que c'est la terreur même d'un conflit nucléaire total qui nourrit ces guerres localisées ou permet qu'elles fleurissent.

26. La question du Moyen-Orient devrait mériter de notre part une attention constante et réelle.

27. Il est surprenant, décourageant même, de constater que le monde semble diriger ses préoccupations vers le Moyen-Orient seulement lorsque des crises ou des guerres se produisent dans cette région déchirée. La problématique qui, depuis tant d'années, afflige les peuples du Moyen-Orient devrait imposer à la communauté internationale une coopération constante et créatrice. Dans ce contexte, s'il est vrai que l'application des dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité constitue probablement l'une des conditions indispensables à l'acheminement d'une solution du problème, elle n'épuise pas l'ensemble des mesures essentielles à l'obtention des objectifs les plus vastes de paix, de sécurité, de tranquillité et de développement économique et social des pays de la région.

28. L'opposition à la guerre de conquête est une constante dans l'histoire du Brésil et un précepte inscrit dans notre loi fondamentale. Nous considérons comme absolus le droit à l'intégrité territoriale et l'obligation du respect de la souveraineté. Nous croyons donc que le retrait des territoires occupés est, sans aucun doute, partie intégrante de la solution du conflit.

29. Des frontières négociées et reconnues par tous et pour le bien de tous sont les seules qui assureront la tranquillité. Voilà la solution qui, apportant paix et sécurité, servira vraiment les pays de la région.

30. Nous, pays du continent américain, nous disposons heureusement d'une solution institutionnelle aux problèmes de cette nature et nous sommes fiers de ce

que l'accord de sécurité qui nous unit dispose, depuis nombre d'années, que tous les conflits régionaux doivent être résolus à partir de l'hypothèse fondamentale que les zones militairement envahies soient l'objet d'un retrait.

31. Le drame du Moyen-Orient s'accroît et s'universalise dans la mesure où il comprend des aspects humains que l'on ne saurait ignorer. La communauté des nations ne doit pas épargner ses efforts, y compris au Moyen-Orient, pour répondre par des mesures appropriées, aux souffrances du peuple palestinien. Il est inhumain de penser qu'une solution méconnaissant ses droits serait équitable ou durable.

32. Nous sommes certains, d'autre part, qu'un plus grand effort de coopération internationale avec les pays du Moyen-Orient, sur le plan économique et social, pourra fournir une contribution décisive pour la paix. Il est encourageant de constater que de considérables perspectives semblent s'ouvrir à cet égard. Et des modalités de coopération inédites, réservant de grandes satisfactions à la communauté internationale et, en particulier, aux pays en voie de développement, verront le jour si les parties, conscientes de leurs responsabilités croissantes, font preuve d'imagination créatrice et de fermeté de propos. Cette coopération, qui est dans l'intérêt de tous les pays et de toutes les régions, si elle est menée comme il convient, produira des résultats d'une extrême importance pour la réorientation des courants de commerce, d'investissement et de financement, corrigeant les situations actuelles qui contribuent à l'insécurité et à l'instabilité sur le plan international.

33. L'Amérique latine, grâce à son réseau de solidarité, possède une vision lucide du défi que la crise actuelle représente pour chacun de nos pays. Ce défi ne nous fait pas peur. Il nous incite plutôt à redoubler, à l'intérieur de nos pays, les efforts nécessaires à l'accélération du progrès national et à élargir, sur le plan extérieur, les formes de coopération visant à atteindre des objectifs communs qui résultent de la convergence de nos intérêts nationaux.

34. Une des caractéristiques de l'heure que nous vivons est le contrôle croissant que les pays en voie de développement acquièrent sur leurs ressources naturelles. Cette évolution leur permet de réduire leur dépendance excessive des économies des pays développés et de donner une meilleure orientation à leur propre croissance économique. Elle ouvre, par ailleurs, des opportunités nouvelles pour la coopération entre pays en voie de développement.

35. Nous assistons, en Amérique latine, à une prise de conscience croissante de ce que ce processus signifie. La pleine utilisation des ressources naturelles dans les pays d'Amérique latine est d'importance fondamentale pour l'accélération du développement de la région et peut constituer une importante contribution latino-américaine au soulagement des crises mondiales d'énergie, de matières premières et d'aliments. En même temps, l'étroite solidarité culturelle et politique qui lie entre eux les pays latino-américains rend aussi de plus en plus viable les entreprises conjointes, notamment sur le plan économique. Ainsi, nous voyons croître sans cesse les possibilités de coopération dans l'exploitation des ressources naturelles communes à plusieurs pays. La nouveauté

de cette forme de coopération, du moins à l'échelle où elle se produit en Amérique latine, n'a pas encore permis une compréhension généralisée de ces possibilités et des problèmes qu'elles posent. Il me semble important de présenter à la communauté internationale le point de vue de mon pays sur ces questions.

36. Le Brésil considère que la libre utilisation, la libre exploitation des ressources naturelles dans son territoire sont un droit inhérent à la souveraineté de l'Etat. Ce droit ne saurait souffrir de restrictions. Dans le cas des ressources qui ont une nature non statique et qui passent à travers le territoire de plus d'un pays, ce droit demeure inaltérable et seules sauraient être acceptées des restrictions découlant de l'obligation de ne pas causer à d'autres pays des dommages sensibles ou permanents à l'exploitation des ressources naturelles dans leurs territoires. Subordonner l'exploitation souveraine des ressources naturelles propres à des consultations de caractère dilatoire équivaldrait à introduire une intolérable perturbation dans l'ordre international, ce qui aurait pour conséquence de rendre lettre morte le droit même qu'on voudrait préserver. Le Gouvernement brésilien, qui ne se refuse pas à utiliser la consultation ou à y recourir avec d'autres gouvernements dans cette question comme dans toute autre et qui en fait un fréquent usage, ne peut accepter que les consultations soient détournées de leur fonction de coopération, mettant ainsi en doute la souveraineté des Etats. C'est pourquoi nous considérons qu'il est de notre devoir d'alerter la conscience des gouvernements sur les conséquences des principes de consultation qui portent atteinte au droit souverain des pays d'utiliser leurs ressources naturelles, car ces principes, apparemment constructifs, pourraient être source de perturbation de l'ordre international que nous voulons préserver et empêcher le progrès matériel des nations que nous souhaitons favoriser. Que nul n'ignore que les ressources naturelles qui se meuvent à la surface de la terre et dont on prétend réglementer l'utilisation contre les décisions souveraines des gouvernements territoriaux ne sont pas les seules ressources existantes. Il y a aussi des ressources dans les sous-sols et dans les mers territoriales. Cette mobilité de certaines ressources doit être la cause d'un comportement responsable de la part de ceux qui les utilisent, plutôt que d'un immobilisme dont aucune partie ne saurait profiter.

37. Tous ces problèmes, nous les vivons en Amérique latine et, pour y faire face, nous recherchons des solutions fondées sur les principes de l'harmonie d'intérêts, de l'entente pacifique et de la coopération éclairée, dont cette organisation a fait la base de la coexistence internationale. Si j'apporte à cette tribune l'exemple de l'Amérique latine, c'est parce que je crois, en toute sincérité, qu'il constitue un apport constructif à la réalisation des idéaux des Nations Unies.

38. Mes réflexions n'ont qu'à peine effleuré certains des points de l'ordre du jour de la présente session. J'ai voulu, en effet, me limiter à énoncer la position du Brésil sur des questions qui, plutôt que de l'ordre du jour de l'Assemblée, relèvent de l'ordre du jour de l'humanité même, du catalogue de problèmes fondamentaux dont les solutions contribueront à marquer les prochaines décennies.

39. J'ai préféré m'occuper des problèmes qui concernent de plus près les aspirations de liberté, de dignité humaine, de justice, de progrès et de paix. En ce qui touche beaucoup d'entre eux, la communauté internationale a marqué des progrès considérables. Pour d'autres, les résultats obtenus sont imperceptibles. Ne nous décourageons pas pour autant. Le caractère ardu des questions ne doit pas constituer pour nous tous un motif de désenchantement, mais plutôt un encouragement à l'effort redoublé, à l'imagination créatrice et à la fidélité aux objectifs et principes sur lesquels s'érige cette organisation d'États souverains.

40. M. KISSINGER (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : L'année dernière, dans ma première déclaration de Secrétaire d'Etat, j'ai parlé à l'Assemblée des objectifs des Etats-Unis. J'ai dit alors que les Etats-Unis recherchaient une paix d'ensemble, une paix de caractère institutionnel et non point un armistice. J'ai engagé les autres nations à se joindre à nous pour faire passer le monde de la détente à la coopération, de la coexistence à la communauté.

41. Pendant l'année qui s'est écoulée, quelques progrès ont été réalisés en ce qui concerne certaines crises particulières, mais beaucoup des problèmes fondamentaux persistent et des questions nouvelles viennent menacer la structure même de la stabilité du monde.

42. Notre problème le plus grave — qui dépasse de beaucoup les points de notre ordre du jour — est de savoir si notre vision peut être à la hauteur des épreuves auxquelles nous devons faire face. Le xx^e siècle demeurera-t-il dans l'histoire comme l'époque de conflits mondiaux croissants ou comme le début d'une conception globale ? Notre ère d'interdépendance incitera-t-elle à des progrès communs ou à un désastre collectif ?

43. La réponse n'est pas claire encore. Des réalités nouvelles ne sont pas encore venues à bout des manières anciennes de penser et d'agir. Les conceptions traditionnelles, telles que la souveraineté nationale, la lutte sociale, les rapports entre les nations anciennes et nouvelles, guident trop souvent notre manière d'agir. C'est ainsi que nous avons pu tenir, mais non pas avancer; que nous avons duré, mais que nous n'avons pas prospéré et que nous avons persisté dans le luxe de la dissension politique.

44. Cet état de choses a été mis en relief de manière dramatique pendant la brève période qui s'est écoulée depuis la session ordinaire de l'automne dernier. La guerre a ravagé le Moyen-Orient et Chypre. La technique des explosifs nucléaires a repris sa dangereuse prolifération. L'inflation et la menace d'un déclin mondial pèsent sur l'économie aussi bien des pays riches que des pays pauvres.

45. Nous ne pouvons accepter que cette tendance persiste. Les conflits entre les nations ont autrefois dévasté des continents, la lutte entre les blocs pourrait bien détruire l'humanité. Les idéologies et les doctrines puisées au siècle précédent ne permettent pas d'aborder, moins encore de résoudre, les problèmes sans précédent de l'heure. En conséquence, les événements viennent remettre en cause les habitudes et

un fossé se creuse toujours plus entre la rhétorique et la réalité.

46. Le monde s'est saisi des conflits locaux comme s'il pouvait toujours en venir à bout. Nous avons laissé un trop grand nombre des causes profondes s'envenimer sans intervenir, jusqu'à ce que les parties en viennent à croire que leur seul recours était la guerre. Et comme chaque crise a fini par être endiguée, nous nous sommes reposés sur nos lauriers. Mais tolérer les conflits locaux est une incitation à l'holocauste mondial. Nous n'avons aucune garantie qu'une crise locale quelconque — et peut-être la prochaine — n'explose pas et n'échappe à notre contrôle.

47. Le monde a traité les armes nucléaires comme si la modération dans ce domaine était chose automatique. La terreur même qu'elles inspirent a maintenu ces armes enchaînées pendant près de trois décennies. Leur perfectionnement, les dépenses qu'elles entraînent ont permis de maintenir constant pendant une décennie le nombre des Etats qui les détiennent. Maintenant — et il fallait le prévoir — les entraves politiques risquent de s'effriter. La catastrophe nucléaire semble de plus en plus vraisemblable, que ce soit à dessein ou par une erreur de calcul, par accident, par vol ou par chantage.

48. Le monde a considéré l'économie comme si son progrès constant était inexorable. Encore que notre croissance de l'après-guerre ait été inégale et que certaines parties du monde soient restées en arrière, notre attention s'est concentrée sur la manière d'accroître la participation à une avance générale. Nous continuons de traiter les questions économiques sur une base nationale, régionale ou entre blocs au moment précis où notre interdépendance se trouve multipliée. Les épreuves imposées à la structure et aux institutions de l'économie mondiale menacent de nous engloutir tous dans une dépression générale.

49. La délicate structure de la coopération internationale, construite combien laborieusement au cours du dernier quart de siècle ne saurait survivre — et certainement ne saurait se trouver renforcée — si elle est constamment exposée au choc de conflits politiques de la guerre ou d'une crise économique.

50. L'heure est donc venue où les nations assemblées ici doivent agir ensemble, conscientes que si elles continuent de s'en tenir aux mots d'ordre d'autrefois et aux rivalités traditionnelles, nous irons vers un monde toujours plus déchiré entre riches et pauvres, entre l'est et l'ouest, entre producteurs et consommateurs, vers un monde dont les crises locales porteront la menace d'un affrontement mondial et où la propagation de l'atome constituera un péril mondial, vers un monde où les prix seront en hausse et les réserves en diminution, où la population s'accroîtra alors que la production diminuera.

51. Il y a une autre voie. La semaine dernière, devant cette assemblée, même, le président Ford a engagé notre pays à une méthode d'approche ouverte de coopération, afin d'édifier un monde plus sûr et plus prospère. Les Etats-Unis assureront les obligations que nos principes moraux et notre force nous imposent.

52. Mais la construction d'un monde de coopération dépasse les moyens d'une seule nation. Un monde

interdépendant exige non seulement les ressources mais la vision et l'esprit créateur de tous. Les nations ne peuvent en même temps s'affronter et coopérer entre elles. Nous devons reconnaître que l'intérêt commun est la seule pierre de touche valable de l'intérêt national et, partant, qu'il est de l'intérêt de chaque nation que les conflits locaux soient résolus sans faire appel à la force et que leurs causes profondes soient éliminées par des moyens politiques, que la diffusion des techniques nucléaires soit réalisée sans être accompagnée de la prolifération des armes nucléaires, que l'interdépendance économique croissante élève toutes les nations au lieu de les entraîner toutes vers le fond.

53. Nous ne résoudrons pas ces problèmes au cours de la présente session ni au cours d'une autre session, quelle qu'elle soit, de l'Assemblée générale. Mais nous devons tout au moins commencer à régler les problèmes et non pas simplement à les traiter, à façonner les événements plutôt que de les subir, à affronter nos épreuves plutôt que de nous affronter les uns les autres.

54. La responsabilité politique pressante de notre ère consiste à résoudre les conflits sans guerre. L'histoire regorge d'exemples de la tragédie qui s'abat sur les nations lorsque les inimitiés anciennes et l'inertie de l'habitude réduisent le sens de la décision. De même, l'histoire est marquée par de brefs moments où un ordre ancien cède la place à un système nouveau et imprévu; ce sont des époques lourdes de désordres et de dangers latents, mais riches aussi en possibilités de créations nouvelles.

55. Nous sommes aujourd'hui en train de vivre un tel moment. Faisons face tous ensemble à ses réalités. Tout d'abord, un certain élan vers la paix a été suscité dans les relations entre l'est et l'ouest et dans certains conflits régionaux. Cet élan doit être maintenu. Mais nous ne sommes qu'au début de ce processus. Si nous ne continuons pas à avancer, nous rétrograderons. Deuxièmement, le progrès dans la négociation de questions difficiles n'est possible que grâce à la patience, à la persévérance et à la conscience des limites tolérables de l'autre partie. La paix est un processus, non une condition. Elle ne peut être atteinte que par étapes. Troisièmement, le fait de ne pas reconnaître, de ne pas saisir ce qui est réalisable empêchera d'atteindre l'idéal. Les efforts faits pour résoudre toutes les questions à la fois sont une formule certaine de stagnation. Le progrès vers la paix peut être déjoué tout aussi sûrement en demandant trop qu'en ne demandant pas assez. Quatrièmement, la communauté mondiale peut contribuer à résoudre les conflits chroniques, mais des espérances exagérées empêcheront que n'interviennent les accommodements qui s'imposent entre les parties. La présente assemblée peut aider ou entraver le processus de négociation. Elle peut se mettre à la recherche d'un bouc émissaire ou d'une solution. Elle peut fournir aux parties un prétexte à se soustraire à la réalité ou un ferme soutien dans la recherche d'un compromis. Elle peut opter pour la propagande ou contribuer à des solutions réalistes conformes au désir de paix des hommes.

56. Le Moyen-Orient démontre à l'évidence la justesse de ces considérations. Pendant l'année écoulée, nous avons été témoins aussi bien de la quatrième guerre arabo-israélienne au cours d'une génération,

que du commencement plein de promesses d'un processus politique allant dans le sens d'une paix durable et juste. Nous avons réalisé le répit d'un cessez-le-feu et de deux accords de dégagement, mais l'ombre de la guerre persiste. L'héritage de haine et de souffrance, le sens de l'inconciliable, ont commencé à céder le pas — certes, avec hésitation — au processus de négociation. Mais nous avons encore une longue route à parcourir.

57. L'une des parties cherche à recouvrer des territoires et à faire rendre justice à un peuple déplacé. L'autre partie recherche la sécurité et à faire reconnaître par ses voisins sa légitimité en tant que nation. En définitive, l'objectif commun de la paix est assurément assez vaste pour se prêter à toutes ces aspirations.

58. Soyons réalistes quant à ce qu'il convient de faire. L'art de la négociation est de fixer des objectifs qui peuvent être réalisés en un temps donné et à les atteindre avec fermeté. Chaque pas en avant vient modifier les perceptions anciennes et suscite une situation nouvelle qui améliore les chances d'un règlement d'ensemble.

59. Ces principes ont été suivis au Moyen-Orient et, de ce fait, des accords ont été réalisés pendant l'année écoulée, accords que beaucoup avaient cru impossibles. Ils ont été réalisés surtout en raison de la sagesse des dirigeants du Moyen-Orient qui ont décidé qu'il y avait eu assez d'impasses et assez de guerres, qu'il y aurait plus à gagner à se soumettre les uns les autres à l'épreuve de la négociation qu'à se soumettre à l'épreuve du champ de bataille.

60. Tant à titre collectif qu'individuel, les Membres de cette organisation ont la solennelle responsabilité d'encourager et de soutenir les parties au Moyen-Orient dans la voie qu'elles suivent actuellement. De même, nous avons l'obligation de donner notre appui aux forces de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient et ailleurs. Les Etats-Unis se félicitent de leur rôle indispensable ainsi que du rôle éminent du Secrétaire général, M. Waldheim, au service de la paix.

61. Pendant l'année écoulée, mon pays a fait un très grand effort pour favoriser la paix au Moyen-Orient. Le président Ford m'a demandé de réaffirmer aujourd'hui que nos sommes bien décidés à poursuivre cet effort. Nous travaillerons en étroite coopération avec les parties et nous coopérerons également avec tous les pays intéressés dans le cadre de la Conférence de Genève.

62. L'île de Chypre déchirée est une autre région où la paix exige un esprit de compromis, d'accommodement et de justice. Les Etats-Unis sont convaincus que la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de Chypre doivent être maintenues. Il appartiendra aux parties de choisir la forme de gouvernement qui leur paraît le mieux convenir aux conditions particulières de Chypre. Elles devront parvenir à une entente sur les zones à administrer par les communautés chypriotes grecque ou turque et s'entendre également sur les conditions dans lesquelles les réfugiés pourront rentrer dans leurs foyers et y vivre en sécurité. Enfin, aucune paix durable n'est possible à moins d'arrêter les dispositions qui permettront d'aboutir à la réduction opportune et éche-

lonnée des forces armées, des armements et de toutes les catégories de matériel de guerre.

63. Les Etats-Unis sont disposés à jouer un rôle plus actif encore que par le passé pour aider les parties à trouver une solution au problème séculaire de Chypre. Nous ferons tout notre possible, mais ce sont les parties les plus directement intéressées qui devront faire l'effort essentiel. On ne doit pas attendre des tierces parties qu'elles trouvent des résultats miraculeux qui ne seraient solidement ancrés dans la réalité. Les tierces parties peuvent encourager les parties directement intéressées à comprendre leurs intérêts les plus larges; elles peuvent aider à rechercher les éléments d'un accord en interprétant à l'intention de l'autre les vues et les motifs de chacune des parties. Mais aucun médiateur ne pourra réussir à moins que les parties ne souhaitent sincèrement sa médiation et ne soient prêtes à prendre les décisions difficiles qu'un règlement exige.

64. Les Etats-Unis contribuent déjà de manière importante à l'allègement des souffrances humaines de la population de Chypre. Nous encourageons la communauté internationale à continuer et, si possible, à accroître ses propres efforts d'assistance humanitaire.

65. Les Etats-Unis notent avec une satisfaction particulière le processus constant de changement en Afrique. Nous saluons la manifestation positive de coopération entre dirigeants anciens et jeunes dirigeants. Les Etats-Unis partagent et promettent de soutenir les aspirations des Africains de participer aux fruits de la liberté et de la dignité humaine.

66. La deuxième dimension nouvelle de notre ordre du jour se rapporte au problème de la libération nucléaire.

67. Le monde s'est tellement habitué à l'existence des armes nucléaires qu'il présume qu'elles ne seront jamais employées. Mais aujourd'hui, la technologie accroît rapidement le nombre des armes nucléaires dont disposent les grandes puissances, et on risque de voir un nombre croissant d'autres pays maîtriser la technique des explosifs nucléaires.

68. Dans un monde où beaucoup de nations possèdent des armes nucléaires, les dangers se trouveraient infiniment multipliés. Il serait beaucoup plus difficile, pour ne pas dire impossible, de maintenir la stabilité entre un grand nombre de puissances nucléaires. Les guerres locales prendraient une dimension nouvelle. Les armes nucléaires seraient introduites dans des régions où le conflit politique demeure intense et où les parties estiment que leurs intérêts essentiels sont profondément en cause. Il y aurait également un danger infiniment accru d'engagement direct des principales puissances nucléaires.

69. Ce problème n'affecte pas un pays, une région, ou un bloc seul. Aucune nation ne peut rester indifférente à la diffusion des techniques nucléaires; la sécurité de chaque nation est directement affectée.

70. Le défi qui se pose au monde consiste à réaliser les avantages pacifiques des techniques nucléaires sans contribuer à l'accroissement des armes nucléaires ou à la multiplication des Etats qui les détiennent.

71. En tant que grande puissance nucléaire, les Etats-Unis reconnaissent leurs responsabilités particulières. Nous comprenons que nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les autres fassent preuve de retenue si nous ne pratiquons pas la retenue nous-mêmes. Avec l'Union soviétique, nous nous efforçons de négocier de nouvelles limitations quantitatives et qualitatives des armes stratégiques. La semaine dernière, nos délégations se sont réunies une fois de plus à Genève, et nous avons l'intention de poursuivre ces négociations avec tout le sérieux qu'elles méritent. Les Etats-Unis n'ont pas de priorité plus élevée que celle du contrôle et de la réduction du niveau des armes nucléaires.

72. Au-delà des relations des puissances nucléaires entre elles, il y a la nécessité de freiner la diffusion des explosifs nucléaires. Nous devons songer que le plutonium est un élément essentiel des explosifs nucléaires et que, très bientôt, la quantité de plutonium produite par les réacteurs nucléaires pacifiques sera multipliée bien des fois. Jusqu'à présent, les Etats-Unis et un certain nombre d'autres pays ont très largement fourni des combustibles nucléaires et autres matériaux nucléaires pour favoriser l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cette politique ne peut continuer si elle aboutit à la prolifération des explosifs nucléaires. Les ventes de ces matériaux ne sauraient plus être considérées par quiconque comme une simple entreprise commerciale compétitive.

73. Par conséquent, la communauté mondiale doit expressément agir en vue de mettre au point un système de garanties internationales efficaces visant à empêcher le détournement du plutonium ou de ses sous-produits. Les Etats-Unis sont prêts à se joindre aux autres dans un effort d'ensemble.

74. Convenons tous ensemble des mesures pratiques qui doivent être prises pour assurer les avantages de l'énergie nucléaire sans la terreur qui l'accompagne. Les Etats-Unis présenteront bientôt des propositions précises visant à renforcer les garanties aux autres principaux pays fournisseurs. Nous intensifierons nos efforts pour faire accepter de la manière la plus large possible les garanties de l'AIEA, pour établir des mesures de contrôle pratiques applicables au transfert des matériaux nucléaires et pour garantir l'efficacité de ces méthodes. Les Etats-Unis inviteront l'AIEA à rédiger une convention internationale visant à renforcer la sécurité matérielle contre le vol ou le détournement de matières nucléaires. Une telle convention devrait contenir des normes et des techniques précises destinées à protéger les matériaux au cours de leur utilisation, de leur entreposage et de leur transfert. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], que l'Assemblée a approuvé, exige un appui continu. Ce traité ne contient pas seulement le vaste engagement de limiter la diffusion des explosifs nucléaires, mais aussi des obligations précises d'accepter et d'appliquer les garanties de l'AIEA et de contrôler le transfert des matières nucléaires.

75. Tout avantage qui semblerait découler de l'acquisition de la technique des explosifs nucléaires se révélerait éphémère. Si l'on ouvrait la boîte de Pandore, aucun pays n'en tirerait profit et l'humanité tout entière serait perdante. Or cela n'est pas inévitable.

ble. Si nous agissons maintenant d'une manière décisive, nous pourrions déterminer notre avenir.

76. Je passe maintenant à nos problèmes économiques.

77. Lord Keynes a dit :

“La faculté de s'habituer à ce qui l'entoure est une caractéristique très nette de l'humanité. Très peu d'entre nous comprennent réellement tout ce qu'il y a d'intensément insolite, instable, compliqué, peu sûr et temporaire dans l'organisation économique.”

78. L'histoire économique de la période d'après-guerre a été marquée par une croissance continue, tant pour les nations en voie de développement que pour les nations développées. L'espérance universelle de nos peuples, la base de nos institutions politiques et l'hypothèse sur laquelle repose la structure évolutive de la paix sont toutes fondées sur la conviction que cette croissance persistera.

79. Mais est-ce que ce sera le cas ? Le système économique mondial de plus en plus ouvert et de plus en plus coopératif que nous considérons comme normal subit actuellement des attaques sans précédent. Le monde semble sur le point de revenir vers ce nationalisme économique déchaîné qui a accompagné l'effondrement de l'ordre économique des années 1930. Et si cela se produisait, tout le monde souffrirait : les pauvres comme les riches, les producteurs comme les consommateurs.

80. Nous ne devons plus craindre d'affronter en public les faits qui dominent maintenant nos discussions et nos préoccupations privées.

81. Les premiers signes avertisseurs d'une crise économique importante sont évidents. Des taux d'inflation sans précédent qui sont apparus pendant le dernier quart de siècle affectent aussi bien les nations en voie de développement que les nations développées. Les institutions financières mondiales croulent sous les mouvements de réserves les plus massifs et les plus rapides que l'histoire ait connus. Et des questions profondes se posent pour répondre aux besoins alimentaires fondamentaux de l'homme.

82. Bien que la situation actuelle menace tous les hommes et toutes les nations, ce sont les pauvres qui souffrent le plus. Tandis que les plus riches adaptent leurs niveaux de vie, les pauvres voient s'écrouler autour d'eux les espoirs d'une vie entière. Si certains doivent se serrer la ceinture, les pauvres meurent de faim. Alors que certains peuvent espérer en un avenir meilleur, les pauvres n'ont devant eux qu'un avenir de misère.

83. Il n'est de l'intérêt d'aucun pays ni d'aucun groupe de pays de fonder sa politique sur une épreuve de force, car une politique d'affrontement s'achèverait pour tous par un désastre. Satisfaire les besoins fondamentaux de l'homme en matière d'énergie et d'aliments et assurer la croissance économique tout en maîtrisant l'inflation exige une coopération internationale à une échelle sans précédent.

84. Commençons par appliquer ces principes à la situation en matière d'énergie. Les producteurs de pétrole cherchent une vie meilleure pour leurs peuples et un bénéfice équitable pour leurs ressources, qui

vont diminuant. Les nations en voie de développement moins favorisées par la nature assistent à la désintégration des résultats de décennies d'efforts de développement en raison d'une politique des prix qui échappe à leur contrôle. Les nations développées constatent que la civilisation industrielle édiflée au cours des siècles est maintenant en danger.

85. A la fois les producteurs et les consommateurs ont des revendications légitimes. Le problème consiste à les concilier pour le bien commun.

86. Les Etats-Unis travaillent en étroite coopération avec plusieurs producteurs de pétrole pour contribuer à diversifier leurs économies. Nous avons créé des commissions afin de faciliter le transfert des techniques et d'aider l'industrialisation. Nous sommes prêts à accepter des investissements importants à l'intérieur des Etats-Unis et nous saluons le rôle plus important que pourraient jouer les producteurs de pétrole dans la gestion des institutions économiques internationales.

87. L'investissement des excédents des revenus du pétrole présente un grand problème. Les pays qui ont le plus besoin de cet argent sont en général ceux qui ont le moins de chance de le recevoir. Les institutions financières du monde ont pu venir à bout de ces problèmes jusqu'à présent, mais il faut trouver les moyens d'accorder assistance aux pays qui en ont le plus besoin. Et le plein effet des revenus excédentaires ne s'est pas encore fait sentir.

88. Malgré tous nos efforts pour répondre aux besoins légitimes des producteurs de pétrole et pour diriger leurs ressources vers une utilisation constructive, le monde ne peut supporter longtemps le niveau actuel des prix, et bien moins encore des augmentations croissantes. Les prix d'autres matières premières s'élèveront inévitablement en une spirale inflationniste sans fin. Personne n'en profitera. Les producteurs de pétrole seront obligés de dépenser davantage pour leurs propres importations. De nombreuses nations ne seront pas à même de maintenir le rythme, et les plus pauvres seront les plus accablés. La structure fragile et complexe de la coopération économique mondiale nécessaire pour maintenir la croissance économique des pays risque d'être détruite.

89. Les Etats-Unis travailleront avec les autres pays consommateurs pour trouver les moyens d'assurer la conservation de la consommation et pour amortir l'effet d'investissements massifs venant de l'étranger. L'accord préliminaire sur un programme de solidarité et de coopération signé il y a quelques jours à Bruxelles par les principaux pays consommateurs constitue une première étape encourageante.

90. Mais la solution à long terme exige une entente nouvelle entre consommateurs et producteurs. A la différence des prix alimentaires, le coût élevé du pétrole n'est le résultat ni de facteurs économiques, ni d'une pénurie réelle en matière de capacité ni même du libre jeu de l'offre et de la demande. Il est plutôt dû à des décisions prises de propos délibéré visant à restreindre la production et à maintenir un niveau de prix artificiels. Nous reconnaissons que les producteurs doivent recevoir une part équitable; il n'en reste pas moins que les prix actuels menacent jusqu'au bien-être économique des producteurs. En définitive, ils doivent compter sur la vitalité de l'économie mon-

diale pour assurer la sécurité de leurs marchés et de leurs investissements. Et il ne saurait être dans l'intérêt d'une nation quelle qu'elle soit d'aggraver le désespoir des moins développés, qui sont exceptionnellement vulnérables devant des prix exorbitants et qui n'ont d'autre recours que celui de payer.

91. Ce qui résulte d'une décision politique peut être corrigé par une décision politique.

92. La semaine dernière, le président Ford a demandé aux producteurs de pétrole de se joindre aux consommateurs pour définir une stratégie propre à répondre aux besoins à long terme du monde en matière d'énergie et d'aliments à des prix raisonnables. Il a exposé les principes qui devraient guider cette politique, et il a annoncé devant l'Assemblée que les Etats-Unis étaient décidés à honorer leurs responsabilités afin d'alléger une autre sinistre réalité — la famine mondiale. En une époque de préoccupation universelle de justice et en une ère de technique avancée, l'on ne saurait tolérer que des millions de personnes meurent de faim et que des centaines de millions d'hommes n'aient pas suffisamment à manger.

93. L'ampleur du problème à long terme est nette. Etant donné le taux actuel de la croissance démographique, la production alimentaire mondiale devra doubler d'ici à la fin du siècle simplement pour maintenir le niveau alimentaire actuel, pour insuffisant qu'il soit, et un régime alimentaire suffisant pour tous exigerait que la production mondiale soit triplée. Si nous voulons être fidèles à nos principes, nous sommes tenus d'essayer de chercher à donner des aliments en quantité suffisante à tous les hommes, femmes et enfants vivant dans le monde. C'est une possibilité technique, une nécessité politique, un impératif moral.

94. Les Etats-Unis sont prêts à se joindre à toutes les nations, lors de la Conférence mondiale de l'alimentation à Rome, pour mettre en train l'effort véritablement massif que les circonstances exigent. Nous présenterons un certain nombre de propositions précises aux fins suivantes : aider les nations en voie de développement, qui ont les rendements les plus faibles et les plus vastes étendues de terre et d'eau non exploitées et dont le potentiel de production alimentaire doit être à la hauteur de leurs besoins croissants; augmenter de manière appréciable la production mondiale d'engrais, car nous devons mettre fin une fois pour toutes à l'insuffisance chronique d'engrais dans le monde; développer les programmes de recherche internationaux, régionaux et nationaux parce que les ressources scientifiques et techniques nécessaires doivent être mobilisées maintenant pour faire face aux besoins de l'an 2000 et après; reconstituer les réserves alimentaires mondiales, vu que notre capacité de venir à bout de la famine doit être mise à l'abri des caprices du temps; et fournir un niveau important d'aide alimentaire à titre de subvention. Pour l'année prochaine, les Etats-Unis augmenteront la valeur de leurs propres expéditions d'aliments à titre d'aide aux pays qui en ont besoin. Nous prenons cet engagement malgré les fortes pressions que subit notre économie et à un moment où nous cherchons à réduire le budget de notre gouvernement lui-même parce que nous comprenons les dimensions de la tragédie devant laquelle nous nous trouvons. Nous tous qui sommes ici avons l'obligation commune d'empêcher que les nations les plus pauvres soient débordées et nous

devons leur permettre d'édifier la base sociale, économique et politique qui leur permettra de se suffire à elles-mêmes.

95. Les espoirs de toutes les nations — espoirs d'une vie de paix et d'abondance — reposent sur la solution internationale efficace des crises de l'inflation, des combustibles et des aliments. Nous devons agir maintenant et nous devons agir ensemble.

96. Nous ne devons jamais oublier que tous nos efforts politiques sont en définitive jugés selon un seul critère : la capacité de traduire dans nos actes nos préoccupations humaines.

97. Les Etats-Unis n'accepteront jamais un monde où les craintes de l'homme obscurciront ses espérances. Nous soutenons les efforts des Nations Unies dans les domaines du droit international et des droits de l'homme. Nous approuvons les activités des Nations Unies dans les domaines social, économique et humanitaire partout dans le monde. Les Etats-Unis estiment que la Conférence mondiale sur la population tenue le mois dernier, la Conférence mondiale de l'alimentation qui aura lieu dans un mois et la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui va se poursuivre, sont d'importance fondamentale pour notre avenir commun.

98. Dans les mois à venir, les Etats-Unis feront des propositions précises pour que les Nations Unies mettent en train un vaste effort international destiné à interdire les tortures, une campagne concertée pour lutter contre une maladie qui afflige et débilité plus de 200 millions d'êtres humains dans 70 pays — la schistosomiasis — et un renforcement sensible de la capacité du monde de faire face aux catastrophes naturelles, notamment en renforçant le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

99. Nous avons longtemps vécu dans un monde où nous pouvions venir à bout des conséquences de nos échecs — un monde où les conflits locaux étaient endigués, où les armes nucléaires menaçaient avant tout les nations qui les détenaient et où le cycle de la croissance et du déclin économiques semblait être essentiellement une préoccupation nationale. Mais tel n'est plus le cas. Il n'est plus possible d'imaginer que les conflits, les armes et la récession ne se propageront pas.

100. Nous devons décider maintenant. Les problèmes auxquels nous faisons face persisteront pendant la plus grande partie de notre siècle. Mais persisteront-ils en tant qu'épreuves dont nous devons venir à bout ou en tant qu'adversaire qui a le dessus ?

101. Il est facile de nous mettre d'accord sur une nouvelle série de principes ou sur les mesures que les autres nations devraient prendre. Mais les besoins des pauvres ne seront pas satisfaits par des mots d'ordre; les besoins d'une économie mondiale en expansion ne seront pas satisfaits par des restrictions nouvelles; la paix ne peut pas être recherchée sur la base de l'affrontement. Il faut donc que chaque nation se demande ce qu'elle peut faire et quelle contribution elle est, en définitive, disposée à faire pour le bien commun.

102. Au-delà de la paix, au-delà de la prospérité, se trouvent les aspirations les plus profondes de l'homme

— une vie de dignité et de justice. Et au-delà de notre orgueil, au-delà de notre souci pour nos objectifs nationaux que nous devons servir, nous devons nous préoccuper d'améliorer la condition humaine. Encore que nous ne puissions pas, dans le peu de temps alloué à chacun de nous, régler les problèmes qui se sont accumulés pendant des siècles, nous devons pour le moins essayer. Attaquons-nous donc dès maintenant à nos tâches.

103. Agissons dans l'esprit de Thucydide, qui disait que les plus courageux sont bien ceux qui voient le mieux ce qui les attend — gloire ou danger — mais qui continuent cependant d'aller à leur rencontre.

104. M. SAUVAGNARGUES (France) : Monsieur le Président, mes premiers mots seront pour vous exprimer mes félicitations personnelles et celles de mon pays pour votre élection aux éminentes fonctions de président de l'Assemblée générale et vous dire les espoirs que nous en tirons pour l'heureux et efficace déroulement de nos travaux.

105. Vous avez, ici même, animé, il y a peu de mois, la session extraordinaire consacrée aux matières premières et au développement. Votre élection à la présidence de cette vingt-neuvième session vient justement consacrer l'importance du rôle que vous avez joué et offrir à votre action un terrain à la mesure de vos qualités et de votre expérience d'homme d'Etat. En votre personne, c'est aussi votre pays, l'Algérie, qu'honore la communauté des nations. Chacun comprendra que la France soit la première à s'en féliciter.

106. Je voudrais aussi rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, M. Benites, qui a eu le rare privilège de diriger, au cours des 12 mois écoulés, deux sessions de l'Assemblée, sessions au cours desquelles il a déployé des qualités exceptionnelles de juriste et d'homme d'Etat et a pu ainsi couronner de la façon la plus prestigieuse une carrière si intimement liée, depuis tant d'années, aux travaux de notre organisation.

107. Je voudrais enfin saluer M. Kurt Waldheim à qui me lie une fort ancienne amitié, lui dire aussi toute notre confiance et la haute appréciation du Gouvernement français pour les efforts inlassables qu'il déploie, pour la compétence et l'efficacité dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa haute et difficile mission.

108. J'ai, pour la première fois, l'honneur de parler au nom de la France devant cette assemblée, lieu privilégié pour la prise de conscience de la vérité fondamentale qui caractérise le monde moderne et régira de manière de plus en plus contraignante notre commune destinée, quel que soit le degré de développement, quelles que soient les philosophies politiques des sociétés auxquelles nous appartenons.

109. Dans ce "petit coin de l'univers", pour reprendre la formule de Pascal, sur cette terre que pour la première fois l'œil humain a contemplée tout entière, boule bleue, oasis de vie dans le noir de l'espace, sur notre planète que les progrès de la science et de la technique ont à la fois rétrécie et unifiée en la soumettant à un processus accéléré de profonde mutation, les hommes, les peuples, les Etats dépendent les uns des autres et seront de plus en plus solidaires. Le glas sonnerait pour tous si cette solidarité devait être méconnue, si l'égoïsme, le fanatisme, l'esprit de puis-

sance et de domination venaient compromettre les chances d'un effort sincère en vue de la recherche en commun de solutions progressives et équilibrées aux difficultés de notre temps, difficultés auxquelles nos progrès mêmes donnent un caractère de plus en plus aigu.

110. Le beau nom de Nations Unies prend ainsi de plus en plus une signification rajeunie. L'ennemi commun qu'il nous fait affronter ensemble, c'est le sous-développement, c'est le drame de la misère et de la faim, c'est le trouble que l'inflation répand dans les relations économiques internationales, ce sont les désordres, les inégalités et les injustices sous toutes leurs formes, c'est ce qui subsiste de discrimination raciale, c'est tout ce qui peut encore faire obstacle à la pleine reconnaissance et au respect des droits des hommes et des droits des peuples.

111. Ai-je besoin de souligner devant ce forum de près de 140 nations, dont il n'est sans doute aucune que le rappel des grandes traditions universalistes de mon pays et du message qu'il apporta au monde voici près de deux siècles peut laisser indifférente, que la France, héritière de la Révolution française, est résolue à accentuer la vocation libérale de sa diplomatie, à être à la pointe de ce combat pacifique pour introduire dans le monde plus de liberté, plus d'égalité et plus de fraternité ?

112. Permettez-moi de rappeler ici les paroles qu'a prononcées le Président de la République française lors de la cérémonie de présentation du corps diplomatique accrédité à Paris, en juin dernier :

"Ce changement signifie enfin que la France, confirmant et accentuant sa mission libérale, fera tout ce qui dépend d'elle pour contribuer à l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations internationales, fondée sur l'estime et le respect mutuels, sur un esprit de compréhension et de liberté, et pour que tombent partout dans le monde, sous la pression des peuples, les bastilles de la contrainte et de l'intolérance. Elle espère ainsi introduire dans les rapports entre les Etats plus de simplicité, plus de confiance et, oserai-je le dire, plus d'optimisme."

113. Qu'ordre et justice ne sont nullement contradictoires mais complémentaires, que seule la progression vers un ordre politique et économique, tenant dûment compte des intérêts de chacun, est de nature à assurer à notre société mondiale le minimum de stabilité sans lequel il ne saurait y avoir de progrès durable pour personne : telle est l'essence de la philosophie "libérale" dont se réclame la France et qui devrait — selon nous — être appliquée dans les rapports internationaux.

114. Cet effort commun, l'entreprise de transformation qu'il implique, doivent, bien entendu, être menés sans perdre de vue la finalité principale de notre organisation. La volonté d'assurer la paix et la sécurité par l'élimination progressive des causes de conflit, politiques ou économiques, doit s'accompagner du souci permanent de bannir tout esprit, toute possibilité non seulement d'affrontement mais de confrontation.

115. C'est de plus en plus à l'échelon mondial qu'il faut mettre en œuvre les deux grands principes dont mon pays s'est fait depuis longtemps l'initiateur et

l'avocat, je veux dire la détente, je veux dire la coopération.

116. Ces principes, au milieu des formidables remous actuels, il est parfois difficile d'en apercevoir les points d'application pratique. Pourtant, à regarder de plus près, on aperçoit quelques percées, quelques rayons, dont l'éclat ne trompe pas. Nous vivons dans un monde de lumière et d'ombre. Peut-être jugerez-vous utile que je dise comment la France et son gouvernement voient se répartir ces motifs d'inquiétude et ces raisons d'espoir.

117. Vous ne serez pas étonnés si le regard du Ministre des affaires étrangères français se tourne d'abord vers l'Europe. Président en exercice du Conseil de la Communauté économique européenne, je puis témoigner de l'aspiration de nos peuples à s'organiser progressivement pour que, de leur ancienne civilisation, naisse peu à peu une organisation politique nouvelle, fondée sur le pluralisme, mais capable aussi d'unifier ce qui doit l'être.

118. Cette organisation de l'Europe c'est en premier lieu, pour mon pays comme pour ses partenaires de la Communauté, la construction dans l'ouest de notre continent d'un ensemble cohérent qui soit à la mesure des problèmes de notre temps, qui puisse apporter à la détente et à la coopération nécessaires à la survie du monde une contribution authentique, oserais-je dire, un modèle. L'entreprise commencée voici bientôt un quart de siècle n'est pas simple; mais les dirigeants de nos pays sont résolus à ne pas manquer le rendez-vous qu'assigne l'histoire à notre génération.

119. C'est pourquoi, de plus en plus distincte, vous entendrez la voix de la Communauté économique européenne. Elle parlera le langage de la paix, de la justice et de la réconciliation. Car cette communauté, si elle doit, par la force des choses, se préoccuper de sa propre édification, ne pourrait — le voudrait-elle — se replier sur elle-même. Par vocation et par nécessité, la Communauté est ouverte sur le monde, attentive aux aspirations et aux besoins des peuples démunis, consciente de ses responsabilités dans l'équilibre et le progrès international. C'est pourquoi elle entend, par des actions concrètes et novatrices, apporter sa contribution au nécessaire effort de remise en ordre des relations économiques, financières, et donc politiques, entre les pays du monde.

120. Fidèle à ses amitiés traditionnelles, au premier rang desquelles nous comptons l'amitié avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, d'autant plus forte que mieux équilibrée, mais constante et indispensable à la paix, elle n'oublie ni le rôle que la géographie et l'histoire lui proposent en Méditerranée et en Afrique, ni ses liens avec l'Union soviétique et tous les pays de l'Europe de l'Est, dont la contribution à notre civilisation est si importante et avec lesquels nous souhaitons favoriser sur l'ancien continent une détente authentique. Dans cet esprit, nous participons, vous le savez, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, conscients de la portée de l'entreprise et donc de la nécessité, pour parvenir au résultat voulu, d'une longue patience et d'une grande sagesse.

121. Un autre motif de reconfort et de confiance en l'avenir est apporté par une nouvelle étape importante vers l'objectif de l'universalité de notre organisation, que nous sommes maintenant près d'atteindre. Nous

nous félicitons d'accueillir parmi nous, au cours de cette vingt-neuvième session, les représentants du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau.

122. Après les épreuves qui ont marqué sa naissance, le Bangladesh, en dépit de graves difficultés économiques, s'engage courageusement dans la voie qui devrait mener à la réconciliation et à la coopération dans le sous-continent. Puissent les efforts déployés par les Etats intéressés conduire à ce résultat, que nous souhaitons tous.

123. Nous nous réjouissons doublement de la décolonisation en cours des territoires portugais d'Afrique : d'abord parce qu'elle est entreprise à la faveur du retour à la démocratie d'un pays ami de la France; ensuite, parce qu'elle se fait au bénéfice d'un ensemble de populations courageuses qui avaient depuis longtemps bien des raisons de se demander pourquoi elles étaient privées de l'indépendance dont jouissaient leurs voisins.

124. Je tiens à saluer la délégation de la République de Guinée-Bissau, à lui transmettre nos vœux et nos félicitations et à lui rendre, ainsi qu'aux représentants du nouveau Gouvernement portugais, l'hommage que mérite le sens politique dont il a été fait preuve lors des récentes et fructueuses négociations d'Alger. La Communauté économique européenne, profondément attachée aux valeurs de la démocratie sur lesquelles elle est fondée, ne peut que se réjouir de tous les accords qui aboutissent à mettre en pratique les principes de l'autodétermination sur le continent africain. Elle croit comprendre que l'observation de ces principes s'étendra bientôt au Mozambique, puis à l'Angola; elle se félicite tout particulièrement de l'accord qui vient d'intervenir à Lusaka.

125. Qu'il me soit permis d'ajouter que la France, après avoir été une des premières puissances à favoriser l'autodétermination de maints pays maintenant Membres influents de cette organisation, complète en ce moment sa propre entreprise en préparant, d'accord avec les dirigeants librement élus des Comores, l'accession de celles-ci à l'indépendance. La délégation française à la session qui vient de s'ouvrir donnera volontiers dans quelques semaines les indications complémentaires qui résulteront du projet de loi prévoyant l'organisation d'une consultation très prochaine du peuple comorien.

126. D'autres aspects de la situation mondiale sont en revanche préoccupants.

127. La situation de l'Afrique reste troublée par les tensions et les injustices qui se perpétuent dans sa partie australe. La France tient à redire ici sa totale désapprobation de la politique d'*apartheid*. Elle regrette, en outre, que les efforts qui avaient été entrepris par notre organisation pour nouer un dialogue avec le Gouvernement de Pretoria, en vue de conduire la Namibie à l'autodétermination et l'indépendance, soient demeurés sans effet.

128. La situation au Proche-Orient reste marquée par une dangereuse incertitude. Après les événements tragiques qui se sont déroulés depuis notre dernière session, des accords de désengagement ont pu être conclus, grâce à la sagesse des parties au conflit et à la perseverante diplomatie du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. Ces accords, et la stabili-

sation sur le terrain grâce au contrôle des Nations Unies, constituent un premier pas encourageant, mis il ne faut pas laisser s'enliser la dynamique de la paix. Les problèmes de fond ne sont pas réglés. La situation demeure précaire. Il est donc nécessaire que reprennent les négociations afin qu'intervienne un règlement équitable que pourra sanctionner la communauté internationale, c'est-à-dire le Conseil de sécurité.

129. La France, pour sa part, reste en faveur d'un règlement fondé sur les dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, confirmée par la résolution 338 (1973), qui prévoient le retrait d'Israël des territoires occupés ainsi que des engagements de paix comportant pour chaque Etat le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

130. La France estime qu'il est grand temps que la communauté internationale reconnaisse les aspirations légitimes du peuple palestinien, dont ce règlement devra tenir compte. Elle est prête à contribuer à la recherche d'un règlement fondé sur les intérêts authentiques des peuples de la région et qui soit agréé par toutes les parties en cause, parmi lesquelles mon pays n'a garde d'oublier Israël.

131. La crise qui a éclaté à Chypre le 15 juillet, et qui s'est singulièrement aggravée le 14 août, si elle a eu le contrecoup éminemment positif de favoriser le retour de la démocratie en Grèce — et je voudrais au passage saluer ici les efforts courageux de M. Caramanlis — est un autre exemple des graves difficultés auxquelles nous devons faire face cette année.

132. Elle concerne au premier chef les Nations Unies qui, après avoir tenté de favoriser son règlement par l'envoi d'une force internationale à Chypre en 1964, et plus récemment par la relance sous leurs auspices de pourparlers intercommunautaires élargis, doivent faire aujourd'hui tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter qu'elle ne dégénère et pour faciliter un règlement rapide.

133. Il appartenait au Conseil de sécurité de prendre à cet égard ses responsabilités, ce qu'il a fait au fur et à mesure de l'évolution de ces dramatiques événements par l'adoption des résolutions à l'élaboration desquelles mon pays a contribué comme il le devait. Nous demeurons convaincus que leur respect par les parties en cause demeure la base nécessaire d'un règlement équitable.

134. Préoccupés par ce différend et soucieux de ramener la concorde à Chypre ainsi qu'entre deux pays qu'un même lien relie à la Communauté économique européenne, les neuf membres de la Communauté ont estimé de leur devoir, au cours de plusieurs interventions, d'ajouter leurs efforts à ceux du Conseil de sécurité.

135. Le problème le plus grave qui se pose aujourd'hui est sans nul doute celui des réfugiés. Le libre retour de ceux-ci dans leurs foyers nous paraît conforme à la justice et au droit des gens. Nous croyons donc devoir adresser à ce sujet un pressant appel en vue d'éviter que naisse un nouveau et douloureux problème de réfugiés comme ceux que nous connaissons hélas déjà et qui empoisonnent l'atmosphère internationale. Il ne peut être résolu que par la négociation, sans recours à la force. A cet égard, nous considérons comme encourageantes les discussions

qui se sont engagées entre les chefs responsables des deux communautés de l'île. Je veux former l'espoir qu'elles ouvriront la voie, si les gestes nécessaires sont accomplis, aux négociations que nous souhaitons voir s'engager entre la Grèce, la Turquie et Chypre, auxquelles nous lie une très ancienne amitié.

136. Il est une autre région où la guerre continue de sévir, sous des formes diverses mais tout aussi cruelles, c'est le Sud-Est de l'Asie. Nous nous sommes félicités des accords de Paris sur le Viet Nam et de l'espoir qu'ils ouvraient. Peut-on dire aujourd'hui que ces accords sont vraiment respectés ? Je n'ignore rien des difficultés que rencontre chacune des parties, mais comment ne pas souhaiter qu'elles aient la force de surmonter l'héritage du passé pour parvenir enfin à une paix d'entente et de réconciliation ?

137. Placés devant ces images très contrastées, sans doute pouvons-nous dire qu'à tout le moins le danger de confrontations mondiales mettant en jeu le sort de l'humanité tout entière paraît moins menaçant qu'il y a quelques années.

138. Comment nier cependant que la détente demeure fragile ? Le filet protecteur qu'elle peut déployer est encore trop lâche. Elle reste, pour longtemps encore, liée au maintien de l'effort de défense.

139. La France, pour sa part, a depuis 15 ans réduit de moitié la proportion de son produit national brut consacré aux dépenses militaires, sans pour autant négliger la nécessité d'assurer sa sécurité et son indépendance par les moyens déjà adoptés par d'autres : ayant été le champ de bataille de deux guerres mondiales, elle ressent profondément le devoir qui lui incombe d'être en mesure de défendre son indépendance. Après avoir constaté le refus, peut-être l'incapacité des plus grandes puissances de renoncer à l'arme nucléaire, elle a résolu à regret de s'en doter à son tour.

140. Nous avons ainsi été amenés à procéder, nous aussi, à des expériences nucléaires dans l'atmosphère, qui, par leur nombre et leur puissance, ont d'ailleurs été sans commune mesure avec celles que d'autres ont menées précédemment dans ce domaine. Nous n'avons poursuivi ces essais qu'en nous assurant de leur innocuité, vérifiée tant par nos propres contrôles que par ceux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Parvenus désormais, dans la technologie nucléaire, à un degré où il nous devient possible de poursuivre nos programmes par des essais souterrains, nous avons pris nos dispositions pour nous engager dans cette voie dès l'année prochaine.

141. Si, en l'état présent du monde, aucun Etat ne peut renoncer aux moyens d'assurer sa défense, l'intérêt général est bien évidemment que soit progressivement allégé le fardeau que fait peser sur nos économies, et par là même sur les chances de développement, la course aux armements. Aussi le Gouvernement français tient-il à réaffirmer solennellement qu'il est prêt à participer immédiatement à toute entreprise tendant à un désarmement véritable, c'est-à-dire à la destruction effective, progressive et contrôlée de l'ensemble des arsenaux actuels. C'est dans cet esprit qu'il a apporté son soutien à l'idée de convoquer une conférence mondiale qui, si elle réunissait les cinq puissances nucléaires, serait susceptible de

créer les conditions de progrès réel et de consolider les fondements de cette paix durable qui est la plus haute aspiration de tous les peuples.

142. Après ce tour d'horizon, je voudrais en venir à ce qui est sans doute l'essentiel : je veux dire l'état présent et les perspectives des relations économiques internationales. Ce problème vital ne figure pas à notre ordre du jour, mais doit bien évidemment être au centre de nos préoccupations, et cela d'autant plus que la situation — qui avait justifié au printemps de cette année la réunion d'une Assemblée générale extraordinaire — s'est singulièrement aggravée depuis quatre mois.

143. L'insécurité se répand de plus en plus. Son expression la plus frappante est l'inflation qui tend à devenir galopante et, à des degrés divers, affecte tous les pays avec le cortège de ses maux. Tous les éléments d'une crise mondiale sont d'ores et déjà réunis.

144. Les pays en développement — non producteurs de pétrole ou de matières premières importantes — sont évidemment les plus touchés par la hausse des produits nécessaires à l'activité économique. Mais la majorité des pays industriels est aussi gravement atteinte, au moins pour une période transitoire. Il n'y a parmi nous que deux ou trois grands Etats qui soient assurés de disposer en toute circonstance des ressources essentielles à la subsistance de leur économie et de leur population, car ils les trouvent sur leur propre territoire. Mais si ces Etats, à la différence des autres, n'ont pas à craindre l'asphyxie, aucun — je dis bien aucun — Membre de notre organisation ne peut ignorer les lourdes menaces qui pèsent sur les mécanismes de l'économie mondiale, sur les circuits de production et d'échange et, par là même, à terme, sur la paix du monde.

145. Les phénomènes auxquels nous assistons ne manquent certes pas d'éléments positifs. La vaste redistribution des cartes entre pays hautement industrialisés et pays en voie de développement — qu'amorcent des mouvements encore tumultueux — a au contraire toutes chances d'être considérée par l'histoire comme un tournant décisif de l'époque que nous vivons, si elle apparaît finalement comme un stage de transition vers un nouvel ordre mondial plus équilibré et plus juste, comme le prélude à un effort original et fécond de travail en commun.

146. Pareille redistribution est à la fois inévitable et nécessaire, et mon pays, qui a dans le passé constamment dénoncé les dangers de la détérioration croissante des termes de l'échange et de l'écart croissant entre les sociétés industrielles et les pays moins favorisés, est le premier à reconnaître qu'il eût été malsain, et finalement préjudiciable à tous, de s'en tenir à une rémunération insuffisante des produits de base dont le maintien trop prolongé a sans doute été une des causes des hausses récentes.

147. Je n'en suis que plus à mon aise pour marquer franchement à cette tribune que le caractère parfois désordonné de celles-ci pose, non seulement à mon pays, mais à nous tous, un problème dont aucun de nous, je crois, ne peut se permettre de méconnaître l'urgence et la gravité. Notre communauté mondiale ne peut s'accommoder de la rupture d'équilibre en profondeur qui vient de se produire que par un effort commun en vue d'enrayer les tendances à la disloca-

tion qui commencent à se manifester et en vue de parvenir à un nouvel ordre mondial fondé sur la concertation et sur la coopération.

148. Dans l'esprit de la Charte qui, depuis 30 ans, nous y invite, des efforts appréciables ont déjà été accomplis dans cette voie. Les textes adoptés le 1^{er} mai par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] s'inscrivent dans cette tradition de notre organisation. Leur signification et leur portée me paraissent résider moins dans le Programme d'action qui a été tracé que dans l'affirmation, claire et nette, de l'interdépendance de toutes les parties de l'économie mondiale.

149. Que la croissance soutenue de l'économie mondiale soit actuellement compromise — et par là même les chances du développement — est suffisamment évident pour qu'il soit superflu d'insister sur la nécessité de donner à la coopération entre nos Etats une nouvelle dimension. Il s'agit de définir ensemble les grandes orientations à imprimer à l'économie mondiale. A cet égard, le droit des pays du tiers monde non seulement de recevoir une part plus équitable des fruits du progrès économique et mondial, mais encore d'influencer les choix dont cette activité dépend, ne saurait être contesté. J'y ajouterai le souhait que l'aide internationale, encore indispensable, cède progressivement le pas aux réformes de structure auxquelles les pays démunis devront être associés.

150. Dans leur grande majorité, les Etats que nous représentons, s'ils ne songent nullement à se replier sur eux-mêmes, rejettent les mécanismes du "laisser faire" erratiques et impitoyables aux faibles, et mon pays, qui s'est fait depuis longtemps le champion de la coopération internationale, ne peut que leur donner sur ce point une entière approbation. La progression vers un ordre meilleur est cependant incompatible avec une méconnaissance des réalités et des lois économiques, de la solidarité qui unit consommateurs et producteurs, et notamment du fait fondamental que nul, si puissant soit-il, ne peut s'assurer des avantages durables au moyen de décisions unilatérales.

151. A l'intérieur d'un pays, lorsqu'un groupe social s'efforce d'accroître sa part du revenu national et que les autres parties prenantes cherchent au contraire à empêcher que la leur diminue, l'inflation se déchaîne et rétablit tant bien que mal un équilibre souvent injuste et précaire entre les prétentions des uns et des autres. Il en va de même aujourd'hui dans l'économie mondiale. Le libre jeu laissé aux tendances du marché, l'exploitation de positions de force, l'institution de mécanismes d'échelle mobile ou d'indexation automatique ne peuvent aboutir qu'à l'accélération de la spirale inflationniste. Entre les nations comme à l'intérieur de chacune d'elles, rien ne peut remplacer le dialogue et la négociation entre toutes les parties intéressées. Le cadre naturel de ce dialogue est évidemment les Nations Unies et l'on ne peut que regretter que, six mois après la sixième session extraordinaire, aucune discussion sérieuse n'ait encore été amorcée.

152. Les Nations Unies, et non pas seulement leurs organes sectoriels, ont à cet égard une compétence générale et sont particulièrement qualifiées — puisqu'au moins elles sont l'ébauche et l'image de la com-

munauté mondiale en devenir — pour dégager une conception véritablement "intégrée" de l'économie de notre planète. Mais la tâche est immense, les ajustements à opérer nombreux et difficiles, et l'approche mondiale au sein des Nations Unies doit être complétée par des efforts de coopération et de concertation sur une base régionale qui devront, bien entendu, s'inscrire eux-mêmes dans un cadre mondial.

153. C'est dans cet esprit que les pays membres de la Communauté économique européenne viennent, comme vous le savez, de s'engager avec les 20 pays membres de la Ligue des Etats arabes dans ce que nous appelons, les uns et les autres, le dialogue euro-arabe. Certes, l'entreprise en est à ses débuts, et il serait prématuré d'en préciser les objectifs. Mais il était naturel, je le crois, que j'en fasse état aujourd'hui, d'autant plus, Monsieur le Président, que vous avez pris et continuez à prendre une part importante, voire décisive, à la conception et à l'exécution du projet.

154. La coopération d'un type nouveau que nous visons à établir entre les deux groupes de pays, a, en effet, valeur d'exemple et ouvre de fécondes perspectives. Il s'agit, dans l'égalité de tous les participants, de travailler en commun au progrès social et économique, à l'entente et au rapprochement des pays membres de la Communauté économique européenne et des pays membres de la Ligue des Etats arabes. Il est entendu, par ailleurs que l'entreprise ne doit gêner les intérêts d'aucun autre pays; elle devra, tout au contraire, étendre le moment venu son bénéfice au-delà de l'ensemble euro-arabe, tout particulièrement aux régions proches de l'Afrique et de la Méditerranée.

155. Mon espoir est qu'il sera possible d'exposer, à la prochaine session de l'Assemblée générale, des résultats substantiels de notre projet. Peut-être d'ailleurs serait-il bon, si nos partenaires de la Ligue des Etats arabes en étaient d'accord, d'informer entre-temps les Nations Unies des développements qui seront intervenus.

156. C'est dans le même esprit de coopération que la Communauté économique européenne a participé à la conférence ministérielle qui s'est tenue à Kingston et qui a vu naître un dialogue fructueux entre les pays de la Communauté et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur les grandes orientations politiques de leur association. Cette conférence a eu aussi une valeur exemplaire. Des formules novatrices ont été lancées dont je ne doute pas qu'elles contribueront à promouvoir un nouveau style de rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement, voire même à l'élaboration d'une nouvelle stratégie du développement.

157. La Communauté économique européenne et les Nations Unies sont, de toute évidence, appelées de plus en plus à coopérer. Aussi bien, ma délégation a-t-elle demandé au nom de la Communauté [A/9701], l'inscription à l'ordre du jour de la session d'un point visant l'octroi à la Communauté du statut d'observateur auprès de l'Organisation.

158. Une autre illustration de cette coopération est d'ailleurs l'offre de la Communauté de participer, aux côtés d'autres Etats, aux mesures d'urgence préconisées par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire.

159. Un mot, pour conclure, sur l'Organisation qui est la nôtre. La Charte lui assigne la mission de maintenir la paix et de favoriser l'avènement d'un monde plus stable et plus juste. Ne soyons pas complaisants; la distance à parcourir pour faire de cet idéal une réalité est encore grande. Mais les sévérités que l'on a parfois pour les défaillances et les lenteurs des Nations Unies, sachons les adresser à nous-mêmes, car la Charte ne possède aucune vertu magique, qu'aucun changement ne pourrait d'ailleurs lui conférer. L'œuvre de l'Organisation dépend essentiellement de la volonté des gouvernements ici représentés.

160. On ne reprochera pas aux Nations Unies de n'avoir pas su discerner les grands enjeux du monde aujourd'hui, ni de pécher par manque d'imagination ou d'indifférence à l'égard des grands problèmes de l'heure. Ceux du développement, de la faim, de la mer, de la population ont fait l'objet, en cette seule année 1974, de quatre réunions mondiales placées sous l'égide des Nations Unies. Notons cependant que les conclusions de ces grandes assises internationales nous laissent parfois insatisfaits. Ce n'est pas seulement que la conciliation en tant qu'intérêts et de concepts divers soit difficile à établir, même quand règne la bonne volonté; c'est peut-être aussi que nos méthodes et nos procédures pourraient être améliorées dans le sens de la concentration sur l'essentiel et de la recherche d'une action efficace.

161. Les grandes rencontres mondiales offrent l'avantage d'une confrontation universelle des points de vue. Mais, par leur dimension et leur multiplication, elles posent des problèmes d'organisation, de méthode et de procédure fort différents de ceux qu'avaient à régler les plus modestes conférences d'autrefois. La tentation est grande de recourir, pour conclure plus rapidement, à divers artifices, et l'on constate que les Etats ne se hâtent point de mettre en pratique des recommandations dont la maturation n'a pas suivi son cours naturel. Attachons-nous donc à mettre en œuvre une concertation véritable dans le seul souci de l'intérêt commun. Nous le pouvons dans le cadre de la présente Charte, dont toutes les possibilités peuvent être mieux exploitées.

162. Nous vivons un âge de transition. Partout, des aspirations, des efforts, des débuts d'entente et d'union; partout aussi encore, des oppositions, des conflits. Laquelle des tendances l'emportera? Celle qui, inéluctablement, nous pousse à nous organiser, à nous unir, ou celle qui, temporairement je l'espère, nous ramène à la lutte, à la division?

163. Les perspectives de ce monde — jamais aussi conscient de son unité virtuelle, jamais aussi déchiré par ses divisions réelles — sont encore incertaines. Les orienter dans la bonne direction est la tâche de notre organisation, mais aussi et surtout l'œuvre de chacun des Etats ici représentés. Ou bien l'organisation et la raison, ou bien la passion et la violence, la rivalité et l'affrontement, et finalement le chaos et le malheur pour tous. Il suffit de formuler l'alternative pour fonder solidement notre détermination et notre foi en l'avènement d'un univers réconcilié.

164. M. de la FLOR VALLE (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*]: Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, avant de commencer cette intervention, de

dire le profond chagrin et la solidarité du Gouvernement et du peuple du Pérou à l'égard de la République sœur du Honduras pour la terrible catastrophe naturelle qui l'a frappée voici quelques jours. Nous escomptons que les Nations Unies sauront immédiatement contribuer à aider au rétablissement du vaillant peuple du Honduras.

165. Au nom du Gouvernement révolutionnaire et du peuple du Pérou, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. La grande responsabilité qui vous a été confiée n'est que la reconnaissance inévitable de vos qualités d'homme d'Etat et de vos efforts, de votre dévouement à la cause du non-alignement et du tiers monde.

166. Je voudrais aussi saluer chaleureusement M. Leopoldo Benites, de la République sœur de l'Equateur, pour la manière remarquable dont il s'est acquitté des fonctions de président de l'Assemblée générale lors de ses dernières sessions ordinaire et extraordinaire.

167. Je voudrais également dire au Secrétaire général la reconnaissance de mon gouvernement pour la façon admirable et désintéressée dont il s'est acquitté de sa tâche de collaboration à la solution des graves problèmes qui affectent la paix et la sécurité du monde.

168. Nous sommes particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue au Bangladesh, à la Grenade et à la Guinée-Bissau, nouveaux Etats Membres de l'Organisation, dont la participation représentera un précieux apport à l'accomplissement des principes et des objectifs de la Charte, et une manifestation concrète de l'universalité de l'Organisation.

169. Nous devons parler de la situation internationale en général. La détente entre les grandes puissances se poursuit; de nouveaux dialogues et de nouveaux accords établis depuis le début de l'année le démontrent. Le danger d'un conflit nucléaire a perdu de son acuité et les années de la guerre froide semblent être dépassées. Pourtant, la détente au sommet n'a ni éliminé ni réduit les conflits à la périphérie. Au contraire, les pays du tiers monde, de nos jours, connaissent plus que jamais la violence. Qu'il suffise de mentionner les guerres de libération qui continuent au Viet Nam et au Cambodge; le maintien d'un foyer de tension au Moyen-Orient et l'apparition d'un nouveau foyer à Chypre; la politique de mise à l'écart de Cuba, qui se poursuit grâce à un blocus partiel qui s'est révélé inefficace et anachronique; et le fait que l'océan Indien, loin d'être une zone de paix, devient chaque jour davantage une zone de rivalité.

170. La situation internationale repose donc sur un état fragile et précaire de paix et de sécurité. Cela est dû au fait que les prétentions d'hégémonie demeurent de pratique quotidienne des grandes puissances. Il existe une évidente contradiction entre la détente que l'on essaie d'atteindre au niveau des grandes puissances industrialisées et la marginalisation socio-économique dans laquelle sombrent toujours plus les peuples en voie de développement, ce qui suscite une radicalisation de leur potentiel révolutionnaire.

171. Nous vivons un moment de prise de conscience critique et de contestation du *statu quo* mondial. Nous

assistons à un processus indéniable de rupture qualitative du cours de l'histoire qui résulte d'une explosion sociale, produit d'une pauvreté accrue dans les relations de domination et de dépendance.

172. La situation sociale du monde actuel, floue et révolutionnaire, se traduit par une lutte à plusieurs niveaux dans les pays du tiers monde qui veulent créer un nouvel ordre économique international, représenté par la défense et la récupération des ressources naturelles, l'affirmation du droit à explorer et à exploiter les richesses des mers adjacentes à leurs côtés, le désir de réglementer et de contrôler le pouvoir excessif des grandes entreprises transnationales, par la lutte générale de libération du colonialisme, du néocolonialisme et de l'impérialisme, et par la détermination de parvenir à des modèles révolutionnaires authentiques, sans ingérence étrangère, renforçant ainsi l'identité et la culture nationales.

173. A cet égard, le Président du Pérou, le général Juan Velasco Alvarado, a dit :

« Nous sommes conscients aussi d'un sentiment radicalement nouveau du moment que vit aujourd'hui l'humanité, et c'est là plus qu'une expression rhétorique : c'est une description démontrable de la réalité, car nous devrions tous comprendre que le vieux système de domination et de dépendance doit être abandonné, que les catégories qui, dans le passé, ont servi à exprimer la réalité politique du monde, doivent être définies à nouveau. Les notions de paix, de sécurité, d'aide et de coopération internationale doivent être notamment revues très sérieusement. Et, au sens le plus profond de l'expression, l'ordre moral qui a sous-tendu les relations internationales dans le passé doit être également modifié sensiblement. »

174. Chypre et le Moyen-Orient sont de constants foyers de tension internationale qui font que l'Organisation doit les examiner avant tout. Chypre est occupée et divisée et il incombe aux Nations Unies de parvenir à un rétablissement de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Le dialogue direct, sous les auspices de l'Organisation, peut constituer une procédure capable de permettre une solution de paix qui concilie les intérêts des deux communautés qui habitent l'île et conduit au retrait des forces étrangères. Dans ce même ordre d'idées, le non-alignement dont le Gouvernement de Chypre a été fondateur, est appelé à jouer un rôle considérable dans la réalisation de cet objectif.

175. Sous une forme nouvelle, le Moyen-Orient continue d'être une zone de conflit. L'emploi du pétrole comme élément de négociation est devenu un instrument efficace pour assurer l'application des résolutions du Conseil de sécurité, si fréquemment rappelées par les pays non alignés. Le cessez-le-feu et la séparation des forces, bien que provisoires, constituent une base qui permettra de parvenir, par le truchement des négociations à Genève, à une paix juste, durable et définitive, fondée sur le respect de l'existence, de l'intégrité, et de la souveraineté de tous les Etats de la région; sur la non-acquisition de territoires par la force, ainsi que sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

176. Le Gouvernement révolutionnaire du Pérou, avec une ferme conviction de paix, a contribué à assu-

rer la détente la zone en question en parrainant des résolutions du Conseil de sécurité et en envoyant un bataillon pour faire partie de la Force des Nations Unies; ce bataillon a tout d'abord exercé ses fonctions au Sinaï et il se trouve actuellement sur les hauteurs de Golan comme observateur pour assurer la séparation des forces dans cette zone critique.

177. L'Afrique, sans aucun doute, est la région où l'on constate une amélioration réelle de la situation, en fonction des principes qui régissent notre organisation. La lutte tenace des mouvements de libération nationale, avec l'appui politique de pays non alignés, a permis un changement positif de la situation coloniale. Le nouveau Gouvernement portugais et les forces armées de ce pays, qui ont une orientation progressiste, ont participé de façon décisive au changement de la situation, ce qui a permis d'assurer l'indépendance de la Guinée-Bissau et d'avancer résolument vers l'émancipation du Mozambique et de l'Angola. L'action héroïque d'Amílcar Cabral, précurseur de la libération de son peuple, a trouvé une fin juste et heureuse. Sa présence spirituelle demeure au cœur des jeunes nations qui viennent renforcer le mouvement du tiers monde dans un esprit de justice et qui poursuivent sa lutte contre toute forme de colonialisme, contre l'*apartheid* et la discrimination raciale.

178. Le Pérou qui a été parmi les premiers à reconnaître la Guinée-Bissau salue ce vaillant peuple au moment de son entrée aux Nations Unies et l'assure de sa coopération fraternelle.

179. Le gouvernement de mon pays voit également avec plaisir la constitution du Gouvernement provisoire du Mozambique et escompte que ce pays parviendra à la pleine indépendance aussitôt que possible.

180. En Amérique latine, surgit clairement une conscience unitaire qui n'admet pas d'exclusions et qui repose sur le pluralisme idéologique, la non-intervention et la souveraineté et l'égalité de tous les États. L'expérience historique nous montre que l'unité dans la pluralité est d'une importance absolue pour définir et défendre nos intérêts véritables, pour multiplier nos rapports mutuels et pour asseoir un destin commun dans un contexte mondial.

181. En décembre de cette année, nous marquerons les 150 ans de l'acte émancipateur historique d'Ayacucho, où les armées des pays frères sud-américains sous la direction du libérateur Simón Bolívar, ont mis fin à la domination coloniale et ont consolidé l'émancipation de l'Amérique. Le Gouvernement péruvien a tenu à célébrer cet anniversaire historique en invitant les Présidents des pays qui sont intervenus à Ayacucho où la première indépendance, l'indépendance politique, a été obtenue. A cette réunion au sommet devront être posées les bases qui permettent de réaffirmer la nécessité impérieuse de nous maintenir unis et solidaires afin d'obtenir une fois pour toutes une liberté authentique pour nos peuples, j'entends par là la deuxième indépendance, l'indépendance économique.

182. Le Gouvernement révolutionnaire de mon pays, qui participe activement à la recherche de formules qui permettent la coexistence pacifique et la coopération pour le développement de la région, repousse et condamne fermement l'intervention dans les affaires intérieures des autres États, qu'il s'agisse

d'interventions politiques ou économiques, militaires ou paramilitaires, ouvertes ou dissimulées. Le principe de non-intervention, énoncé dans la Charte des Nations Unies et à celle de l'organisation des États américains, doit être l'une des bases essentielles des relations bilatérales interaméricaines et mondiales.

183. L'Amérique latine a une structure similaire à celle des autres pays du tiers monde et c'est pourquoi sa lutte de libération acquiert une portée universelle. Mon pays a voulu contribuer à ce qu'à partir de notre région l'on réexamine les relations internationales existantes, sous le signe du non-alignement, et a proposé Lima comme lieu de la prochaine conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui aura lieu en 1975. Cette réunion servira à coordonner les efforts des pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique en faveur d'un ordre international nouveau, propre à assurer la démocratisation effective des relations internationales. Ainsi, la révolution péruvienne idéologiquement autonome, humaniste et pacifique, essentiellement latino-américaine, et à vocation tiers mondiste, contribuera une fois de plus à l'amélioration constante de la situation internationale en Amérique et dans le monde.

184. Les Nations Unies continuent d'être la scène internationale la plus visible, celle où l'on comprend le mieux la situation mondiale, marquée essentiellement par la lutte persistante des pays du tiers monde pour la libération. Cette lutte ne se manifeste pas seulement sur le plan militaire et politique, mais aussi sur le plan économique et technique, domaines déterminants pour une indépendance pleine et entière. Ce n'est donc pas par hasard que les trois conférences de l'Organisation qui ont eu lieu cette année aient eu pour préoccupation essentielle la défense du potentiel humain et des ressources naturelles, terrestres aussi bien que maritimes. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières et le développement, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et la Conférence mondiale sur la population ont été des instances qui, en somme, ont traité d'un même problème, la nécessité absolue de modifier le système anachronique et injuste de domination et de dépendance.

185. La sixième session extraordinaire a permis de démontrer, à la lumière de la crise énergétique, que la richesse et la croissance des sociétés industrialisées de grande consommation dépendent de l'extraction des ressources naturelles des pays en voie de développement. Cette situation permet de reconnaître clairement que les relations entre les pays industrialisés et ceux qui sont en voie de développement ont inauguré une ère d'interdépendance qui devra signifier une égalité effective dans les rapports politiques entre États, égalité reposant sur une nouvelle coopération technique et financière visant au développement intégral des peuples du tiers monde, dans le respect de leur souveraineté.

186. La sixième session a démontré encore que l'ordre économique international créé depuis la première révolution industrielle capitaliste est fragile, économiquement contradictoire et menace de rendre plus aiguë la crise économique mondiale. Cette expérience nous rend conscients de la nécessité de changer l'injuste structure économique internationale qui existe aujourd'hui. Nous estimons à cet égard que

l'un des instruments d'un tel changement réside dans l'établissement d'associations de pays en développement, producteurs et exportateurs de matières premières, aux fins de créer le pouvoir de négociation nécessaire qui, sans affrontements vains, permette de défendre les prix de ces matières premières et de rétablir la balance du pouvoir économique qui penche de façon si injuste contre nous.

187. L'existence d'entreprises multinationales qui exercent un énorme pouvoir économique et politique, représente un phénomène contemporain d'ordre mondial qui traduit aujourd'hui une modalité dangereuse de pénétration impérialiste, largement responsable de la crise économique et de la pollution du milieu ambiant qui affecte la vie humaine. Je crois donc que l'un des principaux défis que nous lance l'histoire est celui qui consiste à limiter définitivement l'activité sans contrôle de ces entreprises pour protéger la souveraineté des Etats et le patrimoine de l'humanité.

188. La Charte des devoirs et droits économiques des Etats n'a pas pu prendre forme concrète à ce jour, faute de volonté politique de la part de certains Etats industrialisés. Cet important document doit inclure des normes juridiques et économiques qui, tout en garantissant le droit des Etats à un développement intégral, reprennent les principes fondamentaux de l'historique Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptée par consensus, à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

189. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Caracas, a également contesté le système de domination et de dépendance en repoussant l'ordre ancien encore en vigueur. A cette conférence, la limite des 200 milles s'est affirmée comme symbole irremplaçable du nouveau droit de la mer en faveur duquel le Pérou et d'autres pays d'Amérique latine et d'Afrique ont lutté sans fléchir. Depuis 27 ans, le Pérou soutient avec dignité la thèse de la défense de la souveraineté et de la juridiction sur la mer, le sol et le sous-sol jusqu'à 200 milles, comme élément concret d'un nouvel ordre juridique et de la reconnaissance d'une cause indissolublement unie à la sécurité, au bien-être et au développement des peuples.

190. Un autre événement d'importance considérable est le renforcement du principe de la propriété sociale universelle sur les fonds marins sous la mer internationale au-delà des juridictions nationales, et dont la gestion devrait être assurée par une autorité internationale qui serait créée avec la participation égale de tous les Etats. Selon le consensus du Groupe de 77 pays en développement, l'exploitation des richesses des profondeurs océaniques ne devra pas se faire à des fins lucratives, mais être mise au service authentique des peuples du monde entier, en tant que patrimoine commun de l'humanité.

191. A Caracas, grâce à la cohésion des pays du tiers monde, on a lancé la formulation d'un nouveau droit international maritime, humaniste, qui doit se transformer en un instrument de justice, de coopération et de paix et ne plus servir l'hégémonie des grandes puissances.

192. A la Conférence mondiale sur la population à Bucarest, le mois dernier, des positions contradictoires se sont manifestées. Les thèses qui rattachent le sous-développement à la seule explosion démographique et sa solution au contrôle de la natalité ont été réfutées par nombre de pays en voie de développement, parce que l'accroissement de la population au-delà des ressources révèle un déséquilibre socio-économique né des structures de domination et de dépendance qui empêchent l'instauration d'un bon équilibre entre population et ressources. La solution ne réside pas en un contrôle de la natalité, mais bien plus dans un changement de structure qui permette un véritable développement économique. De nos jours, le problème de l'explosion démographique est une conséquence d'une mauvaise répartition de la richesse qui cause le déséquilibre de la consommation.

193. Aussi longtemps que les sociétés opulentes de consommation, qui constituent une minorité, absorberont 40 p. 100 de la totalité des ressources naturelles et de l'énergie produite dans le monde, elles ne seront pas fondées à imposer à l'échelon international des politiques et des mesures démographiques qui ne font que traduire leurs propres intérêts. A cet égard, notre pays avec d'autres Etats, souligne la nécessité pour chacun de fixer souverainement sa politique démographique et c'est pourquoi nous avons appuyé le Plan d'action mondial sur la population¹.

194. Un développement industriel capable d'assurer une juste répartition des richesses et de garantir en même temps la protection du milieu ambiant est le grand défi de la civilisation actuelle. C'est pourquoi le Pérou a apporté sa contribution en offrant Lima comme lieu de la deuxième conférence générale de l'ONUDI, qui devra faire face avec imagination et hardiesse au type d'industrialisation le mieux adapté aux divers pays en voie de développement. De là l'importance que l'on accorde à cette conférence à laquelle nous devons donner tout notre appui en cette organisation.

195. Sur le plan institutionnel, l'Organisation des Nations Unies doit refléter la nouvelle situation internationale, ainsi que l'exprime le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/9601/Add.1]. Elle doit être dynamique et créatrice, dotée d'un esprit critique; c'est-à-dire un instrument du changement, sans formalisme bureaucratique. Voilà qui exige une participation plus efficace du Secrétariat pour rendre plus vigoureux et plus efficaces les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.

196. La règle de l'unanimité au Conseil de sécurité, ou droit de veto, reposait sur un ordre international dans lequel le danger de conflit se présentait essentiellement entre puissances industrialisées. Elle résultait de l'expérience de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, des forces nouvelles surgissent dans le milieu international et exigent une refonte de cette formule institutionnelle de réglementation du pouvoir. Ce sont les pays du tiers monde, vers lesquels se déplacent les conflits internationaux depuis quelque temps, et ce sont eux qui doivent affronter les situations critiques; or, dans la majorité des cas, ils sont réduits à subir, muets, les conséquences d'un veto arbitraire.

197. Il est donc absolument nécessaire de parvenir à une solution limitant cette prérogative excessive qui traduit un réalisme ancien en violation du principe de l'égalité souveraine des Etats. A ce propos, il nous semble bon d'envisager une solution. Le veto d'une grande puissance pourrait être révoqué ou neutralisé lorsque la grande majorité de l'Assemblée générale se prononcerait contre un tel veto. Cela permettrait de neutraliser l'ingérence d'une hégémonie dans un conflit qui affecterait des pays petits et moyens, et d'éviter aussi qu'une volonté, et une seule, puisse prévaloir, face à toute la communauté internationale.

198. Comme nous l'avons dit, la sécurité et la paix internationales, éléments d'une réalité unique, exigent, compte tenu de la nouvelle structure mondiale du pouvoir, une modification institutionnelle. Pour le tiers monde, l'absence de conflit majeur entre grandes puissances ne signifie pas la paix. On a donc besoin de développer la notion de sécurité en lui donnant un contenu économique.

199. Pour un pays en développement, le recours à la pression économique peut avoir des résultats aussi nuisibles qu'une agression armée et, partant, constitue une manière d'agression puisqu'il y a atteinte à la sécurité internationale. Dans ce nouveau contexte, la résolution 330 (1973) du Conseil de sécurité a établi des précédents, en demandant qu'il soit mis fin aux mesures économiques coercitives d'Etats ou d'entreprises multinationales. Compte tenu de ce qui précède, nous estimons qu'il y a lieu d'encourager les travaux tendant à établir un système de sécurité économique collective qui protège le droit des pays à un développement autonome.

200. Le renforcement des Nations Unies en tant qu'organisation capable de créer des conditions de confiance politique entre Etats se rattache étroitement au problème du désarmement général et complet. Aujourd'hui, la fragilité de la paix dans toutes les régions du globe réside en un développement du pouvoir de destruction d'armes perfectionnées, raffinées, qui menacent l'existence même des peuples. La peur, l'incertitude, engendrent une course inquiétante aux armements tant entre les grandes puissances qu'entre pays en développement. Selon des études faites aux Nations Unies, on dépense annuellement aux fins d'armement quelque 270 milliards de dollars, en d'autres termes, vingt fois plus que ce que l'on consacre à la coopération pour le développement, et une somme plus grande que le produit national brut combiné de l'Afrique et de l'Asie, infiniment supérieure à celui de l'Amérique latine. Il est donc nécessaire d'établir des mécanismes de contrôle et de formuler une politique de désarmement qui soit étroitement liée à une philosophie nouvelle de la coopération aux fins de développement.

201. - Le Pérou, qui a été récemment invité à participer, en qualité de membre, à la Conférence du Comité du désarmement, s'intéresse vivement à contribuer à faciliter les travaux de cet organisme. Ce profond attachement de notre pays à la paix a trouvé une juste expression en l'initiative du chef du gouvernement révolutionnaire des forces armées du Pérou, le générale Juan Velasco Alvarado, qui a proposé qu'on limite en Amérique latine l'acquisition des

armements pendant une période de 10 ans, afin de ne pas détourner des ressources nécessaires au développement. Cette proposition a reçu un appui très net des pays qui font partie du Pacte des Andes. Ainsi, nous sommes certains que nous pourrions établir la confiance nécessaire, qui facilite l'unification et le développement des pays d'Amérique latine.

202. Si nous voulons un ordre mondial nouveau où règne la justice, nous devons contribuer à le créer. Nous serions malvenus d'exiger un changement international et d'en profiter si nous ne transformons pas les structures désuètes de notre société. En conséquence, la révolution péruvienne humaniste, juste, libertaire, socialiste et chrétienne construit sa base doctrinaire en se nourrissant constamment de sa propre réalité, et formule une notion idéo-politique authentique qui se traduit par la création d'une démocratie sociale à participation entière. Aujourd'hui, au Pérou, le profil d'une société révolutionnaire nouvelle se dégage déjà clairement. De vastes secteurs de la population, pleinement conscients de leur rôle historique, participent dans un esprit solidaire au processus de la création de la richesse et de ses bienfaits.

203. A cet égard, une mesure importante a été la création de la propriété sociale, secteur qui sera prioritaire et prépondérant dans l'organisation économique du pays. Cette forme de propriété sociale, avec participation et solidarité de tous les secteurs, est essentiellement distincte de la propriété privée ou d'Etat. Elle s'exerce par l'intermédiaire des travailleurs eux-mêmes organisés en associations libres de production qui, dans le contexte de l'humanisme révolutionnaire font de l'homme un créateur et un réalisateur. Dans ce contexte, et en tant que progrès inévitable vers la future société péruvienne, la révolution a libéré la presse des milieux minoritaires privés ou familiaux pour la transférer aux secteurs organisés qui représentent véritablement le peuple péruvien.

204. La liberté de la presse au Pérou ne se confondra plus avec la liberté intéressée des maisons d'édition privées, ni avec sa concentration entre les mains de l'Etat permettant ainsi toutes les manipulations. La liberté d'expression dans le pays est aujourd'hui un droit accordé à toute la collectivité; c'est une mesure qui est conforme à la résolution 756 (XXIX) du Conseil économique et social et qui précise que les moyens d'information doivent être au service du peuple.

205. Pour terminer, je ne saurais manquer de souligner que l'apparition des peuples du tiers monde en tant que nations constitue une force dynamique nouvelle, qui transforme les relations internationales contemporaines. Nos nations ont abandonné des revendications qui s'épanouissaient sous l'aile du paternalisme, pour adopter la voie du développement autonome. Pour ces nations, la libération c'est le développement, et il n'est point de développement sans libération. Faire de l'unité un principe et de la solidarité une stratégie, c'est pour nos nations l'impératif de l'heure pour qu'elles puissent transformer leur condition périphérique et parvenir à la dignité et à la justice, et à la situation qui appartient légitimement à ces nations dans la communauté internationale.

206. Il n'y aura pas de paix dans le monde tant que ne disparaîtront pas de nos pays les conflits suscités

par les diverses formes de l'impérialisme, les vestiges du colonialisme, les pénétrations culturelles déformantes et les ingérences et pressions de toutes sortes, aussi subtiles soient-elles. En un mot, la paix de l'opulence n'est pas la paix du tiers monde. En cette enceinte, qui est au courant de nombreux conflits, il doit être aussi question de justice. C'est pourquoi les peuples du tiers monde exigent que l'on respecte leur droit d'être les artisans de leur propre destin, de poursuivre leur développement intégral et, par là, de

faire disparaître à jamais l'incertitude, le bouleversement social et la misère.

La séance est levée à 13 h 30.

NOTE

¹ *Rapport de la Conférence mondiale sur la population, 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.75.XIII.3); chapitre I.